



Treasury Board of Canada
Secretariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025



L'honorable Shafqat Ali, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2025

No de catalogue BT1-45F-PDF
ISSN : 2561-357X

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat 2024–25 Departmental
Results Report

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025

Sur cette page

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du président](#)
- [Résultats : nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : surveillance des dépenses](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : leadership administratif](#)
 - [Responsabilité essentielle 3 : employeur](#)
 - [Responsabilité essentielle 4 : surveillance réglementaire](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

▼ Dans cette section

- [Priorités clés](#)
- [Faits saillants pour le SCT en 2024-2025](#)
- [Sommaire des résultats](#)

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son [Plan ministériel 2024-2025](#).

- [Mandat du SCT](#)

Priorités clés

Le SCT a cerné les priorités clés suivantes pour 2024-2025 :

- favoriser des dépenses publiques responsables;
- améliorer le gouvernement numérique et la prestation de services numériques;

- renforcer l'excellence en gestion dans l'ensemble de la fonction publique;
- améliorer les pratiques de gestion des personnes et négocier de bonne foi;
- moderniser le système de réglementation fédéral.

Faits saillants pour le SCT en 2024-2025

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 11 036 272 973 \$
- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 2 422

Des renseignements exhaustifs sur les dépenses totales et les ressources humaines du SCT se trouvent dans la section Dépenses et ressources humaines du Rapport sur les résultats ministériels complet du Ministère.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats atteints par le Ministère en 2024-2025 dans ses principaux secteurs d'activité, appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : surveillance des dépenses

Dépenses réelles : 47 083 295 \$

Nombre d'équivalents temps plein réels : 297

Le SCT a surveillé les dépenses gouvernementales en :

- examinant et en contestant plus de 450 présentations au Conseil du Trésor pour veiller à ce qu'elles cadrent avec les priorités du gouvernement et soient financièrement viables;
- menant des stratégies pour veiller à ce que les organisations fédérales disposent des fonds nécessaires à leur fonctionnement pendant que le Parlement était prorogé;
- procédant à l'examen de la Politique sur les résultats et en commençant les mises à jour visant à en renforcer l'efficacité;
- continuant d'aider les ministères à améliorer la qualité des rapports sur l'incidence de près de 800 programmes gouvernementaux sur le genre et la diversité;
- continuant d'intégrer le Cadre de qualité de vie pour le Canada dans les processus de prise de décisions du gouvernement afin de veiller à ce que les investissements du gouvernement profitent à la population canadienne;
- collaborant avec les ministères, les associations professionnelles et l'École de la fonction publique du Canada pour renforcer les capacités des groupes chargés de l'évaluation et de la mesure du rendement ainsi que des personnes utilisant les renseignements sur les résultats.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle de surveillance des dépenses du SCT se trouvent dans la section « Résultats : nos réalisations » du Rapport sur les résultats ministériels complet du Ministère.

Responsabilité essentielle 2 : leadership administratif

Dépenses réelles : 117 812 064 \$

Nombre d'équivalents temps plein réels : 739

Le SCT a fait la promotion d'une saine gestion du gouvernement en mettant en œuvre les mesures qui suivent.

- Établir un groupe de travail pour examiner la productivité dans la fonction publique fédérale.
- Mettre en place un nouveau processus de risque et de conformité pour aider l'administration générale à s'acquitter de ses responsabilités.
- Veiller à ce que la prestation des services gouvernementaux soit habilitée sur le plan numérique et réponde aux besoins de la population canadienne au moyen de stratégies comme les suivantes :
 - la première Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique du Canada;
 - la Stratégie nationale de cybersécurité du Canada;
 - la Stratégie d'hébergement d'applications 2024;
 - la Stratégie du gouvernement du Canada en matière de confiance et de transparence;
 - la Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale;
 - la Stratégie en matière de talents numériques du gouvernement du Canada.
- Prendre des mesures pour appliquer et respecter les normes les plus élevées en matière d'approvisionnement et assurer une saine gestion des fonds, notamment en :
 - instaurant des exigences visant à améliorer la reddition de comptes pour l'ensemble des gestionnaires du gouvernement en ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement;
 - procédant à l'Audit interne horizontal de la gouvernance en matière d'approvisionnement;
 - publiant le Guide pour atténuer les conflits d'intérêts dans le processus d'approvisionnement;
 - rendant plus de renseignements sur les marchés publics accessibles sur le Portail du gouvernement ouvert pour favoriser la transparence;
 - collaborant avec l'École de la fonction publique du Canada et Services publics et Approvisionnement Canada pour améliorer la formation en matière d'approvisionnement et créer un nouveau cadre de perfectionnement professionnel pour les spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.
- Continuer de veiller à ce que les états financiers du gouvernement soient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, comme le reconnaît le Bureau du vérificateur général du Canada pour la 26e année consécutive.
- Continuer d'appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert, qui a permis de dépasser un an plus tôt que prévu l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % fixé par le gouvernement pour ses installations et son parc de véhicules conventionnels.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle de leadership administratif du SCT se trouvent dans la section « Résultats : nos réalisations » du Rapport sur les résultats ministériels complet du Ministère.

Responsabilité essentielle 3 : employeur

Dépenses réelles : 10 754 872 273 \$

Nombre d'équivalents temps plein réels : 641

Le SCT a pris les mesures qui suivent pour veiller à ce que la fonction publique dispose de bonnes pratiques de gestion des personnes.

- Publier des lignes directrices pour les fonctionnaires concernant l'utilisation personnelle des médias sociaux afin de favoriser une compréhension claire du Code de valeurs et d'éthique du secteur public.
- Continuer d'établir et de mettre en œuvre le Plan d'action pour soutenir le personnel noir de la fonction publique, y compris en mettant en place l'Initiative de formation en deuxième langue officielle afin d'offrir des options de formation flexibles à plus de 500 fonctionnaires des communautés noires chaque année.
- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada, qui a permis au gouvernement d'embaucher près de 7 000 personnes vivant avec un handicap, dépassant ainsi l'objectif d'embauche de 5 000 fonctionnaires vivant avec un handicap d'ici 2025.
- Appuyer la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles modernisée en :
 - établissant un nouveau Cadre de responsabilisation et de reddition de comptes en langues officielles pour clarifier les rôles et les responsabilités quant à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* modernisée;
 - lançant une nouvelle version de l'outil en ligne Burolis pour aider la population canadienne à déterminer quels bureaux fédéraux offrent des services en français, en anglais, ou dans les deux langues officielles;
 - lançant un cadre de formation en seconde langue officielle pour accroître la capacité de bilinguisme de la fonction publique.

Le SCT a négocié de bonne foi et conclu des accords avec 14 unités de négociation représentant environ 25 % des employés représentés dans l'administration publique centrale. Il a également :

- élaboré des modifications législatives pour permettre aux fonctionnaires des gouvernements fédéral et territoriaux admissibles qui jouent un rôle essentiel de première ligne en matière de sûreté et de sécurité de prendre leur retraite après 25 ans de service sans réduction de la pension;
- supervisé la transition de l'administration du Régime de soins dentaires de la fonction publique de la Sun Life vers la Canada Vie pour veiller à ce qu'elle se fasse en douceur, et apporté des améliorations et des changements au Régime.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle en matière d'employeur du SCT se trouvent dans la section « Résultats : nos réalisations » du Rapport sur les résultats ministériels complet du Ministère.

Responsabilité essentielle 4 : surveillance réglementaire

Dépenses réelles : 12 113 475 \$

Nombre d'équivalents temps plein réels : 68

Le SCT a veillé à ce que le système de réglementation fédéral protège et promeuve l'intérêt public, y compris la croissance économique durable, en :

- fournissant une fonction spécialisée de remise en question de l'ensemble des présentations réglementaires et des décrets de la gouverneure en conseil à l'appui de la prise de décisions par le Conseil du Trésor, partie B;
- accélérant les négociations des provinces et des territoires sur un cadre de reconnaissance mutuelle des biens;
- planifiant une réunion du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, qui fait la promotion de la croissance économique, de la création d'emplois et d'autres avantages pour le public et les entreprises grâce à une coordination et une transparence réglementaire accrues;
- aidant le Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire à fournir ses conseils finaux à l'intention du Conseil du Trésor pour faire progresser l'excellence réglementaire;
- continuant de moderniser la réglementation et en s'efforçant d'éliminer les formalités administratives dans le système de réglementation fédéral, notamment par l'entremise du Bureau de réduction du fardeau administratif du SCT.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle de surveillance réglementaire du SCT se trouvent dans la section « Résultats : nos réalisations » du Rapport sur les résultats ministériels complet du Ministère.

Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour 2024-2025. Ce rapport fait état des progrès réalisés par le SCT dans le cadre de son travail soutenu au profit du Canada et de la population canadienne.

Le SCT a fait des progrès importants cette année dans le domaine du leadership numérique. Par exemple, le ministère a lancé la première Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique fédérale du Canada afin d'aider le gouvernement à saisir les occasions offertes par les technologies novatrices, tout en établissant des contrôles pour protéger nos systèmes. La Stratégie du gouvernement du Canada en matière de confiance et de transparence énonce les principes fondamentaux et les engagements visant à aider les ministères à renforcer la confiance du public grâce au gouvernement ouvert et à l'accès à l'information. De plus, le SCT a élaboré la Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada afin d'améliorer la collaboration entre les ministères et d'outiller davantage le gouvernement pour prévoir les cyberattaques, y réagir et s'en remettre.

Reconnaissant que les formalités administratives constituent un obstacle à l'investissement et à la croissance, le SCT a mis sur pied le Bureau de réduction du fardeau administratif, dans le cadre des efforts qu'il continue de déployer pour moderniser et améliorer notre système de réglementation.



**L'honorable Shafqat Ali, C.P.,
député**

Président du Conseil du Trésor

La réduction du fardeau administratif se traduit par la réduction des coûts liés à la réglementation pour les Canadiens et Canadiennes et les entreprises du pays, la baisse des prix et l'offre de produits nouveaux et novateurs.

Le SCT continue de diriger les efforts du gouvernement en vue de mener des activités carboneutres, résilientes aux changements climatiques et écologiques – lesquelles contribuent à réduire les coûts d'exploitation à long terme. Au cours du dernier exercice, le gouvernement a réussi à dépasser sa cible de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre provenant de ses installations et de son parc de véhicules conventionnels, et ce, un an plus tôt que prévu.

Afin de favoriser la diversité, l'équité, l'accessibilité et l'inclusion au sein de l'effectif et du milieu de travail, le SCT a appuyé la mise en œuvre de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada, ce qui a permis au gouvernement d'embaucher près de 7 000 personnes en situation de handicap, dépassant ainsi l'objectif fixé en 2019 qui consistait à recruter 5 000 fonctionnaires en situation de handicap d'ici 2025. Le SCT a également lancé l'Initiative de formation en deuxième langue officielle afin d'offrir chaque année à plus de 500 fonctionnaires des communautés noires toutes les chances de réussir grâce à des options de formation flexibles, tout en encourageant l'usage des deux langues officielles en milieu de travail.

Ce ne sont là que quelques exemples du travail que le SCT a entrepris en 2024-2025 pour soutenir une fonction publique performante. Je vous invite à lire ce rapport afin de voir comment le SCT aide le gouvernement à concrétiser ses engagements envers les Canadiens et Canadiennes.

Original signé par



L'honorable Shafqat Ali, C.P., député

Président du Conseil du Trésor

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1 : surveillance des dépenses](#)
- [Responsabilité essentielle 2 : leadership administratif](#)
- [Responsabilité essentielle 3 : employeur](#)
- [Responsabilité essentielle 4 : surveillance réglementaire](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : surveillance des dépenses

▼ Dans cette section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)

- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le SCT examine les propositions de dépenses, les autorisations de dépenser ainsi que les programmes gouvernementaux existants et proposés pour en vérifier l'efficacité, l'efficacité et la pertinence, et fournit des renseignements au Parlement et à la population canadienne sur les dépenses du gouvernement.

Répercussions sur la qualité de vie

Les activités menées par le SCT pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle contribuent au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), et plus précisément à l'élément « Confiance à l'égard des institutions ».

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente des renseignements détaillés sur le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : surveillance des dépenses.

En ce qui concerne la surveillance des dépenses, 91 % de l'échantillon de programmes gouvernementaux comprenait des mesures appropriées pour faire le suivi du rendement et éclairer la prise de décisions, ce qui dépasse la cible de 90 % et représente 2 % de plus que l'exercice précédent.

Le tableau 1 présente l'indicateur de résultat ministériel, la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels pour le résultat ministériel « Les organisations gouvernementales mesurent et évaluent leur rendement, et en font état » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 1. Indicateur de résultat ministériel, cible, date d'atteinte de la cible et résultats réels pour le résultat ministériel « Les organisations gouvernementales mesurent et évaluent leur rendement, et en font état », trois derniers exercices

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de programmes gouvernementaux disposant de mesures adaptées pour le suivi du rendement et l'éclaircissement de la prise de décisions	Au moins 90 %	Mars 2025	2022-2023 : 87 % 2023-2024 : 89 % 2024-2025 : 91 %

La [section Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT pour la surveillance des dépenses.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle de surveillance des dépenses en 2024-2025.

1. Examiner les propositions des ministères concernant de nouveaux programmes et des programmes existants

En 2024-2025, le SCT a mené des stratégies pour veiller à ce que les organisations fédérales disposent des fonds nécessaires à leur fonctionnement pendant que le Parlement était prorogé. Il a également examiné plus de 550 présentations de ministères au Conseil du Trésor portant sur des programmes nouveaux et existants afin de veiller à ce qu'elles :

- cadrent avec les politiques du Conseil du Trésor;
- assurent l'optimisation des ressources;
- expliquent clairement les résultats à obtenir et la manière dont ils seraient mesurés;
- contiennent des évaluations claires des risques, y compris des risques financiers.

Cette approche appuyait les priorités du gouvernement, notamment :

- les nouveaux programmes et les nouvelles initiatives;
- les projets d'approvisionnement en matière de défense et de construction navale, comme les destroyers de la classe Fleuves et rivières et les brise-glaces polaires;
- le financement pour soutenir les personnes demandant l'asile et récemment installées au Canada;
- le règlement des litiges et des revendications autochtones;
- les investissements économiques appuyant la croissance et le développement.

2. Amélioration de la gestion axée sur les résultats

Afin d'améliorer l'approche pangouvernementale en matière de gestion axée sur les résultats, le SCT a procédé à l'examen de la Politique sur les résultats et a commencé à travailler à son renouvellement. La Politique, qui est entrée en vigueur en 2016, établit les exigences fondamentales des ministères fédéraux concernant leur responsabilité en matière d'information sur le rendement et d'évaluation. Elle souligne également l'importance de mettre l'accent sur les résultats dans les décisions liées à la gestion et aux dépenses ainsi que dans les rapports destinés au public.

En collaboration avec les ministères, le SCT a amélioré la collecte de données sur le genre et la diversité à l'appui des rapports annuels exigés par la Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes.

Le SCT a également continué à intégrer le Cadre de qualité de vie pour le Canada dans les processus décisionnels du gouvernement afin de veiller à ce que les investissements du gouvernement profitent à la population canadienne. Le Cadre permet de mesurer ce qui compte le plus pour la nation et d'appuyer la budgétisation et la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'échelle du gouvernement fédéral.

En collaboration avec les ministères, les associations professionnelles et l'École de la fonction publique du Canada, le SCT a continué de renforcer les capacités des groupes chargés de l'évaluation et de la mesure du rendement ainsi que des personnes utilisant les renseignements sur les résultats.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus

Le tableau 2 présente un aperçu des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein nécessaires pour obtenir les résultats attendus relativement à la surveillance des dépenses en 2024-2025.

Tableau 2. Aperçu des ressources nécessaires à la surveillance des dépenses, 2024-2025

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	5 164 159 416 \$	47 083 295 \$
Équivalents temps plein	303	297

La [section Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC et la [section Personnel de la même page](#) fournissent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT.

Priorités pangouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

En 2024-2025, le SCT a continué d'aider les ministères à rendre compte des répercussions de leurs programmes sur le genre et la diversité afin de respecter les exigences de la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#). Il a examiné l'information fournie dans les rapports sur les résultats ministériels de 90 organisations fédérales afin d'évaluer les répercussions des programmes sur différents groupes de personnes en fonction du genre et d'autres facteurs identitaires. Les résultats de cet examen se trouvent à la page [Répercussions de l'Analyse comparative entre les sexes plus](#) du rapport annuel.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Promouvoir la cohérence des politiques

En 2024-2025, le SCT a appuyé le [Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030](#) en continuant de contribuer à l'intégration des aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement durable dans le processus décisionnel du gouvernement. Par exemple, il a appliqué les perspectives de la durabilité et de la résilience du [Cadre de qualité de vie](#)

pour le Canada aux présentations au Conseil du Trésor. Le SCT a également poursuivi sa collaboration avec des partenaires du milieu fédéral pour renforcer l'utilisation du Cadre de qualité de vie pour le Canada dans les plans et rapports ministériels.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la surveillance des dépenses :

- Données, analyses, résultats et examens des dépenses;
- Surveillance et soutien au Conseil du Trésor.

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour la surveillance des dépenses se trouvent à la section Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 2 : leadership administratif

▼ Dans cette section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus
- Priorités pangouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Le SCT dirige des initiatives pangouvernementales, élabore des politiques et établit l'orientation stratégique de l'administration du gouvernement liée à la prestation des services et à l'accès à l'information gouvernementale, ainsi qu'à la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Répercussions sur la qualité de vie

Les activités liées à cette responsabilité essentielle contribuent au domaine « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus précisément à l'élément « Confiance à l'égard des institutions ». Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le SCT contribue également au domaine « Environnement », plus précisément à la réduction des « Émissions de gaz à effet de serre », en dirigeant l'écologisation des opérations gouvernementales.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente des renseignements détaillés sur le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : leadership administratif.

En ce qui concerne l'un des indicateurs de rendement pour le résultat ministériel « La prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins de la population canadienne », 52 % des services à volume élevé respectaient les normes de service en 2024-2025. Ce résultat est inférieur à la cible d'au moins 80 % et au résultat de l'exercice précédent (55 %).

Aux termes de la Politique sur les services et le numérique, les rapports portent désormais sur les services à volume élevé, c'est-à-dire ceux qui comportent 45 000 transactions ou plus par année dans tous les canaux, plutôt que sur les services prioritaires. Ce changement, conjugué aux limites de la méthodologie actuelle, a contribué à la diminution du pourcentage de services qui respectent les normes de service. Cependant, dans l'ensemble des services, les normes applicables à chaque service ont été respectées 73 % du temps.

L'objectif de 80 % reflète les attentes de la population canadienne à l'égard d'une exécution simple, sûre et efficace des services et des prestations. Le SCT aide le gouvernement à satisfaire à ces attentes grâce à l'utilisation efficace des données et des technologies modernes en :

- adoptant une perspective tenant compte du risque pour superviser la conception et la prestation des services afin de mieux coordonner le travail entre les ministères;
- cernant les lacunes, en trouvant des solutions et en favorisant une meilleure prise de décisions;
- offrant des ateliers trimestriels et en facilitant l'accès à des spécialistes;
- mettant en œuvre une stratégie exhaustive en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique;
- supervisant les grandes initiatives gouvernementales de transformation et de modernisation menées par les ministères;
- mettant en œuvre la Stratégie en matière de talents numériques du gouvernement du Canada et en attirant, en perfectionnant et en maintenant en place les talents numériques et les talents en matière de services.

De plus, le SCT évalue les lacunes dans les domaines de la technologie, des données et des talents numériques afin de cerner les points à améliorer, pour que le gouvernement puisse ainsi offrir des services modernes et conviviaux à la population canadienne.

En 2024-2025, 38 % des applications organisationnelles du gouvernement du Canada ont été estimées saines. Ce résultat est inférieur à la cible de 40 %, mais supérieur au résultat de l'exercice précédent (35 %). Pour continuer d'améliorer ce résultat, le SCT encouragera les ministères à adopter de bonnes pratiques en matière de gestion des opérations de technologies de l'information (TI). Ces pratiques comprennent l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données afin de déterminer les technologies obsolètes et les coûts associés, ainsi que la poursuite de la validation de tous les aspects du paysage numérique et des différents besoins commerciaux qui y sont liés.

En 2024-2025, 94 % des principaux processus de gestion financière étaient dotés d'un système de contrôles internes ayant atteint le stade de la surveillance continue, contre 93 % en 2023-2024.

Bien que la cible de 100 % n'ait pas encore été atteinte, les ministères continuent de renforcer et d'élargir leurs cadres de contrôle. Ils auront donc besoin de davantage de temps pour atteindre le stade de la surveillance continue. Le SCT continuera d'appuyer et de suivre leurs progrès.

De plus amples renseignements sur le rendement des services du gouvernement du Canada se trouvent à la page [Infographie pour le Gouvernement du Canada](#) dans l'InfoBase du GC et le [Répertoire de services du GC](#) dans le Portail du gouvernement ouvert.

Le tableau 3 présente l'indicateur de résultat ministériel, la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels pour chaque indicateur de résultat ministériel relatif au résultat ministériel « La prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins de la population canadienne » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 3. Indicateur de résultat ministériel, cible, date d'atteinte de la cible et résultats réels pour le résultat ministériel « La prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins de la population canadienne », trois derniers exercices

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des services à volume élevé du gouvernement du Canada qui respectent les normes de service	Au moins 80 %	Mars 2025	2022-2023 : 40 % 2023-2024 : 55 % 2024-2025 : 52 %
Pourcentage des applications opérationnelles du gouvernement du Canada jugées en bon état	Au moins 40 %	Mars 2025	2022-2023 : 38 % 2023-2024 : 35 % 2024-2025 : 38 %

Le tableau 4 présente l'indicateur de résultat ministériel, la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels pour le résultat ministériel « Le gouvernement dispose de bonnes pratiques de gestion des finances et des actifs » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 4. Indicateur de résultat ministériel, cible, date d'atteinte de la cible et résultats réels pour le résultat ministériel « Le gouvernement dispose de bonnes pratiques de gestion des finances et des actifs », trois derniers exercices

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des principaux processus de gestion financière pour lesquels un système de contrôles internes a été mis en place et qui ont atteint le stade de la surveillance continue	100 %	Mars 2025	2022-2023 : 65 % 2023-2024 : 93 % 2024-2025 : 94 %

La [section Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT pour le leadership administratif.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement au leadership administratif en 2024-2025.

1. Renforcer la gestion des risques et de la conformité

Le SCT est déterminé à renforcer l'excellence en gestion dans l'ensemble de la fonction publique fédérale et à aider l'administration générale à s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées dans les lois et les politiques du Conseil du Trésor.

En 2024-2025, le SCT a mis en place un processus de risque et de conformité pour remplacer le Cadre de responsabilisation de gestion. Dans le cadre du nouveau processus, qui a été lancé en 2025-2026, le SCT fournira aux ministères un mécanisme leur permettant de valider chaque exercice la gestion efficace de leurs organisations. Le processus sera axé sur la conformité, le rendement et les risques dans les principaux secteurs d'administration. Le processus aidera également le SCT à cerner les tendances à l'échelle du gouvernement auxquelles il faudrait porter une attention.

2. Examiner la productivité dans la fonction publique

La présidente du Conseil du Trésor a créé en décembre 2024 un groupe de travail chargé d'examiner la productivité dans la fonction publique fédérale. Les membres du groupe représentaient plusieurs secteurs, notamment les syndicats, les universités et la technologie. Le groupe se composait également de personnes qui ont déjà fait partie de la fonction publique.

Le groupe de travail présentera ses constatations et ses recommandations au président en 2025-2026.

3. Mener la transformation numérique du gouvernement

Le SCT a continué d'aider le gouvernement à répondre aux attentes de la population canadienne en ce qui concerne l'exécution simple, sûre et efficace de services et de prestations grâce à l'utilisation efficace de données et de technologies modernes. Ces démarches ont été guidées par la [Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale](#), qui établit l'approche stratégique visant à gérer les données comme un actif précieux tout au long de leur cycle de vie.

En 2024-2025, à la suite de vastes consultations publiques, le SCT a lancé la première [Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique](#). Cette stratégie renforcera le rôle de chef de file du Canada en matière d'intelligence artificielle (IA), notamment en :

- établissant un Centre d'expertise en IA pour appuyer et coordonner les efforts pangouvernementaux en matière d'IA;
- veillant à ce que les systèmes d'IA soient sûrs et utilisés de façon responsable;
- fournissant des programmes de formation et des parcours de perfectionnement des talents;

- établissant un lien de confiance en faisant preuve d'ouverture et de transparence par rapport à la façon dont l'IA est utilisée.

Le SCT a également supervisé de grandes initiatives de transformation du gouvernement menées par d'autres ministères en :

- collaborant avec les ministères à la mise au point de leurs initiatives;
- organisant des examens par des tiers indépendants de certaines initiatives pour veiller à ce que les risques soient cernés et correctement atténués.

Dans le cadre de sa réponse au rapport de 2023 de la vérificatrice générale du Canada sur la modernisation des systèmes de technologie de l'information, le SCT a mis en œuvre des mesures visant à améliorer la santé des applications du gouvernement et à remédier à la dette technologique. Ces mesures comprenaient de travailler avec Services partagés Canada et d'autres institutions fédérales afin de définir les objectifs de la Stratégie d'hébergement d'applications 2024, soit :

- assurer une gouvernance et une surveillance solides du rendement et des coûts de l'hébergement d'applications;
- tirer parti de processus d'approvisionnement concurrentiels qui appuient les opérations à long terme;
- assurer un financement durable, prévisible et transparent, et qui s'appuie sur un contrôle efficace des dépenses et des coûts;
- promouvoir des services d'hébergement d'applications cohérents et consolidés afin de réduire la charge des institutions fédérales.

Le SCT a également appuyé les ministères en publiant la Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada. Élaborée par le SCT, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et Services partagés Canada, cette stratégie décrit une approche proactive pangouvernementale permettant au gouvernement de lutter rapidement et efficacement contre les cybermenaces et de remédier aux vulnérabilités dans l'ensemble de son domaine numérique. L'objectif de la stratégie est d'aider à protéger les systèmes gouvernementaux, à protéger les renseignements des Canadiennes et Canadiens, et à renforcer la résilience du gouvernement numérique pour assurer la prestation continue de services numériques sécurisés et fiables.

Le SCT a également mis en place la Stratégie du gouvernement du Canada en matière de confiance et de transparence. Cette stratégie vise à rendre le gouvernement du Canada ouvert par définition afin d'appuyer une culture de gouvernance transparente, responsable et participative qui contribue au bien-être économique et social équitable et inclusif du Canada et consolide la confiance du public envers le gouvernement et les institutions démocratiques. Dans le cadre de cette stratégie, le SCT :

- a collaboré avec des partenaires pour mettre en œuvre le Plan d'action pour la modernisation de l'accès à l'information;
- a consulté des partenaires autochtones au début de l'exercice 2024-2025 pour discuter de l'amélioration de l'accès à l'information pour les peuples autochtones et de la protection des données autochtones contre la divulgation;

- a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action national pour un gouvernement ouvert de 2022-2024 tout en menant des consultations concernant le Plan d'action national de 2025-2029 en collaboration avec le Forum multi-intervenants sur le gouvernement ouvert du Canada;
- a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique.

Dans le cadre de son mandat visant à mener la transformation numérique du gouvernement, le SCT a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie en matière de talents numériques du gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette stratégie, le SCT s'est concentré sur ce qui suit :

- attirer et recruter une cohorte diversifiée de talents numériques en s'efforçant d'améliorer les processus et les outils de recrutement sur la plateforme Talents numériques du GC pour aider le gouvernement fédéral à combler ses besoins en matière de talents numériques;
- perfectionner et maintenir en poste les talents numériques en établissant un fonds de formation et de perfectionnement qui verse 4 725 000 \$ par exercice à l'appui des démarches visant à doter les spécialistes des TI du gouvernement des compétences et des connaissances numériques les plus récentes;
- mettre au point des processus, des politiques et des outils appropriés respectant la Directive sur les talents numériques.

4. Élaborer des politiques et définir l'orientation stratégique de la gestion des actifs et des finances

i. Gestion des actifs

En 2024-2025, le SCT a poursuivi ses efforts visant à appuyer la gestion et la capacité ministérielles en matière de gestion de projet, d'approvisionnement et de biens immobiliers.

En ce qui concerne l'approvisionnement, le SCT a pris certaines mesures pour renforcer la gestion et la surveillance des processus d'approvisionnement afin de démontrer une saine gestion des fonds. Par exemple, il a pris les mesures qui suivent.

- Instaurer des exigences visant à améliorer la reddition de comptes pour l'ensemble des gestionnaires en ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement.
- Procéder à l'Audit interne horizontal de la gouvernance en matière d'approvisionnement, qui a permis de formuler des recommandations comme :
 - examiner la faisabilité d'intégrer les responsables de l'approvisionnement;
 - clarifier les responsabilités;
 - améliorer l'orientation et le soutien pangouvernementaux;
 - renforcer la collecte de données et l'analyse à l'échelle du gouvernement.
- Publier le Guide pour atténuer les conflits d'intérêts dans le processus d'approvisionnement.
- Rendre davantage de renseignements sur les marchés publics accessibles sur le Portail du gouvernement ouvert.
- Collaborer avec l'École de la fonction publique du Canada et Services publics et Approvisionnement Canada pour améliorer la formation en matière d'approvisionnement et

créer un nouveau cadre de perfectionnement professionnel pour les spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.

Le SCT a également collaboré avec :

- les ministères et organismes à la création d'un modèle d'autorisation fondé sur les risques pour les transactions immobilières afin de mieux gérer les biens immobiliers;
- Services publics et Approvisionnement Canada pour intégrer des critères d'accessibilité dans tous les actifs et services acquis;
- Services aux Autochtones Canada, Services publics et Approvisionnements Canada et les partenaires autochtones afin d'aider les ministères à respecter les Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones.

ii. Gestion des finances

En 2024-2025, à l'appui d'une saine gestion financière dans le contexte d'un resserrement budgétaire, le SCT a continué de fournir l'assurance d'une gestion saine de la fonction de gestion financière et d'améliorer son cadre concernant celle-ci, y compris les politiques et les directives en matière de gestion financière, l'établissement des coûts, les paiements de transfert, la comptabilité publique et l'établissement des rapports du gouvernement.

Pour une 26^e année consécutive, le SCT a reçu une opinion d'audit non modifiée de la vérificatrice générale du Canada concernant les états financiers consolidés du gouvernement. Une opinion non modifiée signifie que la vérificatrice générale a constaté que le gouvernement a présenté ses états financiers fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les opinions d'audit non modifiées fournissent à la population canadienne l'assurance continue qu'ils peuvent faire confiance aux renseignements financiers publiés par le gouvernement.

En 2024-2025, le SCT a continué d'appuyer une saine gestion financière au sein du gouvernement en mettant en œuvre les mesures qui suivent.

- Collaborer avec le ministère des Finances Canada et d'autres ministères pour améliorer la gouvernance et la surveillance des prévisions financières ministérielles, ainsi que la façon dont ces prévisions éclairent les décisions financières du gouvernement.
- Travailler avec les ministères à l'amélioration et à l'adaptation continues de leurs systèmes établis de contrôle interne en fonction de l'évolution des risques et des tendances.
- Diriger le regroupement des systèmes de gestion financière dans l'ensemble du gouvernement et la réduction du nombre de systèmes afin d'appuyer les ministères dans leur migration à partir d'anciennes technologies vers des solutions numériques modernes, ce qui contribuera à renforcer les contrôles internes et à fournir aux cadres des renseignements de meilleure qualité, et ce, plus rapidement.
- Continuer de renforcer la collectivité de la gestion financière, notamment en :
 - améliorant l'acquisition de connaissances dans les données;
 - favorisant la diversité, l'inclusion et l'accessibilité au moyen de la formation, du perfectionnement, la dotation inclusive et de la conception de programmes accessibles;
 - collaborant avec les ministères dans les processus de recrutement;

- continuant de peaufiner les contrôles financiers et la souplesse opérationnelle en modifiant :
 - la Politique sur la gestion financière afin de mettre à jour les pouvoirs délégués par le Conseil du Trésor,
 - la Directive sur les paiements afin de :
 - fournir de nouveaux pouvoirs d'offrir des versements à titre gratuit aux Premières Nations,
 - donner une plus grande flexibilité pour effectuer des paiements anticipés au cours des exercices financiers,
 - permettre de payer les fournisseurs avant la date d'échéance du paiement,
 - renforcer la gestion des risques.
- Continuer de mobiliser les ministères et les parties prenantes clés au sujet du renouvellement de la Politique sur les paiements de transfert.

Afin de garantir une surveillance indépendante continue des ressources publiques et une intendance responsable des activités gouvernementales pour la population canadienne, le SCT a fourni une orientation et des directives aux fonctions d'audit interne des ministères afin qu'elles mettent à jour leurs pratiques d'audit de manière à ce qu'elles respectent les politiques et les normes les plus récentes. Le SCT a également mené des missions d'audit interne, de conseil et d'assurance pour plus de 40 petits ministères et 4 organismes de développement régional qui n'ont pas de fonction d'audit interne.

5. Diriger l'écologisation des opérations gouvernementales

Le gouvernement du Canada s'est engagé à rendre ses activités carboneutres, résilientes et écologiques conformément aux efforts déployés dans le monde, comme dans le cadre de l'Accord de Paris. La Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada décrit le plan du gouvernement pour réaliser ou dépasser les objectifs nationaux en matière de climat dans le cadre de ses activités et établit des cibles pour les opérations gouvernementales.

En 2024-2025, le SCT et les ministères ont réussi à dépasser un an plus tôt que prévu l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % fixé par le gouvernement pour ses installations et son parc de véhicules conventionnels.

Le SCT a continué d'appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert en :

- mettant à jour la Norme sur le carbone intrinsèque en construction afin qu'elle tienne compte de l'utilisation de l'acier et de la conception intégrée d'immeuble;
- publiant la Norme sur la divulgation des renseignements liés aux émissions de gaz à effet de serre et l'établissement des cibles de réduction;
- appuyant les initiatives ministérielles visant à écologiser les biens immobiliers, le parc de véhicules et l'approvisionnement, ainsi qu'à promouvoir la résilience aux changements climatiques;
- appuyant des projets par l'intermédiaire du Fonds pour un gouvernement vert afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les activités du gouvernement fédéral;
- favorisant la décarbonisation de l'exploitation des flottes aériennes et maritimes fédérales dans le cadre du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone, y

compris l'élargissement du programme pour inclure les services d'élimination du dioxyde de carbone.

De plus, le SCT continuera de diriger les efforts du gouvernement fédéral visant à mieux comprendre les risques que le changement climatique fait peser sur les actifs, les services et les opérations du gouvernement fédéral et d'encourager l'adoption de mesures pour réduire ces risques. Par exemple, il a fourni une orientation aux ministères sur la façon d'établir l'ordre de priorité des évaluations des risques climatiques pour les biens immobiliers et les ouvrages techniques essentiels.

Le SCT a continué de favoriser la transparence de l'écologisation des opérations en aidant les ministères à rendre compte du rendement environnemental de leurs opérations dans le site Web du SCT, le Portail du gouvernement ouvert et les stratégies ministérielles de développement durable.

6. Favoriser des communications efficaces

Résultats obtenus

En 2024-2025, le SCT a publié la nouvelle Politique sur les communications et l'image de marque ainsi que la Directive sur la gestion des communications et de l'image de marque. Les modifications comprenaient :

- une intégration accrue des communications dans les processus ministériels de planification et de prise de décisions, comme la gestion de crise et la création de politiques et de programmes;
- le renforcement des exigences pour garantir l'impartialité des publicités gouvernementales;
- la consolidation des responsabilités des têtes dirigeantes des communications.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus

Le tableau 5 présente un aperçu des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein nécessaires pour obtenir les résultats prévus relativement leadership administratif en 2024-2025.

Tableau 5. Aperçu des ressources nécessaires au leadership administratif, 2024-2025

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	117 984 693 \$	117 812 064 \$
Équivalents temps plein	541	739

La section Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'InfoBase du GC et la section Personnel de la même page fournissent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT.

Priorités pangouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

En 2024-2025, le SCT continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des initiatives de renforcement des capacités et de gestion des talents qui cadrent avec les priorités de l'analyse comparative entre les sexes plus. Ces stratégies et initiatives aideront à créer un effectif compétent, inclusif, diversifié, accessible et équitable dans les diverses communautés de pratique pertinentes du gouvernement.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2024-2025, le SCT a appuyé l'objectif 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). En particulier, le SCT a continué de travailler avec Environnement et Changement climatique Canada pour mettre en œuvre la Stratégie fédérale de développement durable 2023-2026. Compte tenu de son mandat, le SCT s'est concentré sur les domaines suivants de la Stratégie :

- travailler avec l'ensemble des ministères à la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert afin de respecter les engagements visant à atteindre la carboneutralité dans les opérations gouvernementales d'ici 2050 et à faire preuve de résilience face aux changements climatiques;
- mettre à jour la Politique d'achats écologiques pour y inclure des exigences concernant la divulgation et la réduction de l'empreinte carbone des matériaux structuraux;
- fournir des conseils et une orientation aux ministères sur la rédaction des parties de leur stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027 qui ont trait à l'écologisation de leurs opérations.

Le SCT a également appuyé l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) en donnant suite aux recommandations formulées dans le Rapport au Parlement déposé à la suite de l'examen de l'accès à l'information. Grâce à ce travail, le SCT a pris des mesures pour réduire les retards dans les réponses aux demandes d'information et faire avancer la réconciliation avec les Autochtones en appuyant les stratégies en matière d'information et de données menées par les Autochtones.

Le SCT a également continué de faire la promotion d'une architecture de données ouvertes au pays et à l'étranger par l'entremise du Partenariat pour un gouvernement ouvert. La diffusion d'un plus grand nombre de données ouvertes et l'amélioration de la qualité des données faciliteront l'échange d'information au sein du gouvernement et avec des partenaires externes, ce qui contribuera à faire progresser les activités et la collaboration axées sur la nation et à accroître la transparence et la reddition de compte en ce qui concerne les mesures gouvernementales liées au développement durable.

Les données ouvertes fournissent des renseignements essentiels pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que pour mesurer les progrès accomplis à cet égard.

De plus amples renseignements sur la contribution du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans :

- la [Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027](#);
- le [Rapport du SCT sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024](#).

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient le leadership administratif :

- Politiques et initiatives sur les communications et l'image de marque du gouvernement du Canada;
- Programme de la fonction de contrôleur;
- Programme du gouvernement numérique;
- Accessibilité de la fonction publique.

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour le leadership administratif se trouvent à la [section Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 3 : employeur

▼ Dans cette section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le SCT élabore des politiques et établit l'orientation stratégique pour la gestion des personnes dans la fonction publique, gère la rémunération totale (y compris les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail, et entreprend des initiatives pour améliorer le rendement à l'appui des objectifs de recrutement et de maintien en poste.

Répercussions sur la qualité de vie

Les activités menées par le SCT pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle contribuent au domaine « Prospérité » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#), et plus précisément aux éléments « Emploi », « Salaires » et « Satisfaction à l'égard de l'emploi ». Ces activités contribuent

également au domaine « Saine gouvernance », et plus précisément aux éléments « Confiance à l'égard des institutions » et « Représentation au sein des postes de cadres supérieurs ».

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente des renseignements détaillés sur le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 3 : employeur.

Le SCT mène des négociations avec les agents négociateurs et gère la rémunération totale afin de garantir des conditions équitables et durables pour les conventions collectives, les pensions et les avantages sociaux. En 2024-2025, le SCT a atteint sa cible en ce qui concerne la négociation de bonne foi. Plus précisément, l'atteinte de la cible de 100 % de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique confirme que le gouvernement du Canada a négocié de bonne foi.

Bien que les membres de l'administration générale soient responsables de la gestion de leurs propres ressources humaines, le SCT surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs des politiques établis par le Conseil du Trésor, en sa qualité d'employeur, et s'efforce d'assurer un degré approprié d'uniformité dans les pratiques de gestion des personnes à l'échelle de la fonction publique.

Les cibles de 2024-2025 pour l'ensemble de la fonction publique ont été atteintes pour l'indicateur suivant relatif à ces objectifs de politiques :

- 76 % des fonctionnaires convenaient que leur ministère ou organisme met en place des activités et des pratiques qui favorisent une main-d'œuvre diversifiée (cible : au moins 75 %).

La fonction publique n'a pas atteint les cibles du SCT pour deux autres objectifs de politiques :

- 69 % des fonctionnaires ont indiqué que leur organisation respecte les différences individuelles comme la culture, les styles de travail et les idées (cible : au moins 80 %);
- 59 % des fonctionnaires estimaient travailler dans un milieu sain sur le plan psychologique (cible : au moins 68 %).

Les résultats de ces indicateurs sont mesurés au moyen du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux qui est réalisé tous les deux ans. Les résultats du Sondage de 2022 pour les deux indicateurs étaient respectivement de 75 % et de 68 %. La baisse des résultats, 69 % et 59 % respectivement, dans le Sondage de 2024 indique une tendance à la baisse dans la perception des fonctionnaires. Ce déclin souligne la nécessité pour les ministères de déployer des efforts soutenus afin de favoriser une culture inclusive qui respecte et valorise activement les différences individuelles ainsi que les pratiques et les comportements permettant la création et le maintien de milieux de travail sécuritaires et sains sur le plan psychologique. Le SCT élabore une orientation pour l'ensemble du gouvernement sur les pratiques et les comportements efficaces en ce qui concerne les milieux de travail sécuritaires et sains sur le plan psychologique, qu'il prévoit publier en 2026.

En 2024-2025, pour 87 % des institutions (par rapport à une cible d'au moins 90 %), les communications dans les bureaux désignés bilingues se faisaient presque toujours dans la langue officielle choisie par le public.

Conformément à la *Loi sur les langues officielles*, le SCT effectue un exercice annuel d'examen des langues officielles au cours duquel il recueille des renseignements auprès des institutions fédérales pour surveiller leur taux de conformité concernant leurs obligations en matière de langues officielles. L'exercice d'examen fournit également un diagnostic permettant de déterminer les forces, les défis, les tendances, les bonnes pratiques et les activités de soutien efficaces. Pour favoriser un rendement plus élevé, le SCT a coordonné des séances d'information avec les institutions qui devaient présenter un examen de leurs programmes de langues officielles. Ces séances ont eu lieu au début de l'exercice d'examen annuel.

En plus de surveiller les progrès de la fonction publique par rapport aux objectifs de politiques, le SCT mène des négociations avec les agents négociateurs et gère la rémunération totale afin de garantir des conditions équitables et durables pour les conventions collectives, les pensions et les avantages sociaux. Plus précisément, la cible de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral a été atteinte à 100 %, ce qui confirme que le gouvernement du Canada a négocié de bonne foi.

Le tableau 6 présente l'indicateur de résultat ministériel, la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels pour le résultat ministériel « Les conditions d'emploi dans la fonction publique sont négociées de bonne foi » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 6. Indicateur de résultat ministériel, cible, date d'atteinte de la cible et résultats réels pour le résultat ministériel « La fonction publique a de bonnes pratiques de gestion des personnes », trois derniers exercices *

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de fonctionnaires qui estiment que leur milieu de travail est psychologiquement sain	Plus de 68 %	Mars 2025	2022-2023 : 68 % 2023-2024 : 68 % [‡] 2024-2025 : 59 %
Pourcentage de fonctionnaires en accord avec l'énoncé « Mon ministère ou organisme met en place des activités et des pratiques qui favorisent une main-d'œuvre diversifiée »	Au moins 75 %	Mars 2025	2022-2023 : 79 % 2023-2024 : 79 % [‡] 2024-2025 : 76 %
* Bien que les membres de l'administration générale soient responsables de la gestion de leurs propres ressources humaines, le SCT surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs des politiques établis par l'employeur et s'efforce d'assurer un degré approprié d'uniformité dans les pratiques de gestion des personnes dans l'ensemble de la fonction publique. [‡] En 2022-2023, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a commencé à être réalisé tous les deux ans. Étant donné que le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux n'a pas eu lieu en 2023, les données de 2022 sont indiquées ici.			

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de fonctionnaires qui indiquent que leur organisation respecte les différences individuelles (par exemple, la culture, les méthodes de travail et les idées)	Au moins 80 %	Mars 2025	2022-2023 : 75 % 2023-2024 : 75 % [‡] 2024-2025 : 69 %
Pourcentage d'institutions où les communications dans les bureaux désignés bilingues se font presque toujours dans la langue officielle choisie par le public	Au moins 90 %	Mars 2025	2022-2023 : 92 % 2023-2024 : 87 % 2024-2025 : 87 %
* Bien que les membres de l'administration générale soient responsables de la gestion de leurs propres ressources humaines, le SCT surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs des politiques établis par l'employeur et s'efforce d'assurer un degré approprié d'uniformité dans les pratiques de gestion des personnes dans l'ensemble de la fonction publique. ‡ En 2022-2023, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a commencé à être réalisé tous les deux ans. Étant donné que le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux n'a pas eu lieu en 2023, les données de 2022 sont indiquées ici.			

Le tableau 7 présente l'indicateur de résultat ministériel, la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels pour chaque indicateur relatif au résultat ministériel « La fonction publique a de bonnes pratiques de gestion des personnes » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 7. Indicateur de résultat ministériel, cible, date d'atteinte de la cible et résultats réels pour le résultat ministériel « La fonction publique a de bonnes pratiques de gestion des personnes », trois derniers exercices

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des résultats de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique qui confirment que le gouvernement du Canada négocie de bonne foi	100 %	Mars 2025	2022-2023 : 0 % [*] 2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %
* En 2022-2023, le SCT a participé à 30 processus de négociation collective et de négociation de régimes d'avantages sociaux, qui ont abouti à la conclusion de 29 accords et au dépôt d'une plainte auprès de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral. Cette dernière a déterminé que le Conseil du Trésor n'a pas négocié de bonne foi lorsqu'il a retardé le début des négociations sur un régime de soins dentaires. Le Conseil du Trésor avait proposé un délai au syndicat aux fins d'étude de régimes comparables avant qu'ils entament les négociations.			

La [section Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT pour la responsabilité essentielle en matière d'employeur.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle en matière d'employeur en 2024-2025 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel du SCT pour l'exercice.

1. Négociier de bonne foi

En 2024-2025, le SCT s'est efforcé d'entretenir des relations de collaboration professionnelles et respectueuses avec les syndicats de la fonction publique du Canada en négociant ce qui suit :

- des régimes de rémunération modernes, compétitifs et financièrement viables;
- l'harmonisation et la simplification du libellé des conventions collectives pour améliorer leur administration et l'administration de certains avantages sociaux.

Le SCT a négocié de bonne foi et conclu des accords avec 14 unités de négociation représentant 25 % des employés représentés dans l'administration publique centrale.

Le SCT a également continué d'avancer dans le processus à cinq étapes visant l'élaboration de plans d'équité salariale pour :

- la Gendarmerie royale du Canada;
- les Forces armées canadiennes;
- l'administration publique centrale.

Conformément à la *Loi sur l'équité salariale*, les plans devaient être affichés d'ici août 2024. Toutefois, étant donné la complexité de la tâche, la commissaire à l'équité salariale a accordé au SCT les prolongations suivantes pour afficher les plans finaux :

- 18 mois pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada (d'ici le 28 février 2026);
- 2 ans pour les membres des Forces armées canadiennes (d'ici le 31 août 2026);
- 3 ans pour les fonctionnaires de l'administration publique centrale (d'ici le 31 août 2027).

Le tableau 8 présente les progrès réalisés par les comités d'équité salariale de la Gendarmerie royale du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces armées canadiennes à la fin de 2024-2025.

Tableau 8. Progrès réalisés par les comités d'équité salariale pour l'administration publique centrale, la Gendarmerie royale du Canada et les Forces armées canadiennes, fin de 2024-2025

Groupe	Étape	Précisions
Gendarmerie royale du Canada	Étape 3 Étape 4	Le comité a entamé les discussions visant à déterminer la valeur du travail effectué dans chaque catégorie d'emploi à prédominance féminine et à prédominance masculine (étape 3). Il a également poursuivi ses discussions sur la rémunération de chaque catégorie d'emploi à prédominance féminine et à prédominance masculine (étape 4).

Groupe	Étape	Précisions
Forces armées canadiennes	Sans objet	Le comité a tenu sa première réunion.
Administration publique centrale	<u>Étape 2</u> <u>Étape 3</u>	Le comité a continué de se réunir pour déterminer si les catégories d'emploi ciblées à l' <u>étape 1</u> sont à prédominance féminine ou masculine (<u>étape 2</u>). Il a également continué de déterminer la valeur du travail effectué dans chaque catégorie d'emploi à prédominance féminine et à prédominance masculine (<u>étape 3</u>).

Aussi en 2024-2025, le SCT a supervisé la transition de l'administration du Régime de soins dentaires de la fonction publique de la Sun Life vers la Canada Vie et a apporté des améliorations et des changements au Régime.

De plus, le SCT a continué de superviser les efforts visant à régler les problèmes rencontrés par les fonctionnaires, les retraités et les personnes à leur charge lorsque le Régime de soins de santé de la fonction publique a été transféré à la Canada-Vie, le nouvel administrateur, en 2023. Il a collaboré avec Services publics et Approvisionnement Canada, l'autorité contractante, afin de s'assurer que la Canada-Vie répondait aux préoccupations des membres en fournissant des conseils lorsque cela était nécessaire et en insistant pour que les problèmes soient résolus rapidement. Le SCT a également continué de communiquer avec les participants au régime dans le but de mieux leur faire comprendre le Régime de soins de santé de la fonction publique.

2. Moderniser le Régime de retraite de la fonction publique

En 2024-2025, le SCT a rédigé des modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin d'étendre le programme de retraite anticipée du service opérationnel à d'autres fonctionnaires de première ligne dans la fonction publique, plus précisément :

- les pompières et pompiers;
- le personnel paramédical;
- les agentes et agents des services frontaliers;
- les agentes et agents de protection parlementaire;
- le personnel de recherche et sauvetage.

Les modifications permettraient à ces fonctionnaires de prendre leur retraite à n'importe quel âge après 25 ans de service de première ligne, sans réduction de la pension, une option déjà offerte au personnel du Service correctionnel Canada qui travaille dans des établissements correctionnels fédéraux. Ces modifications permettraient de traiter les fonctionnaires admissibles de manière cohérente et favoriseraient ainsi une plus grande mobilité professionnelle dans la fonction publique.

3. Renforcer et moderniser la fonction publique

Le SCT a continué d'analyser les besoins de la fonction publique fédérale en tenant compte de l'évolution de la société et de la technologie qui a une incidence sur les services, la prestation de services et la gestion du personnel.

En 2024-2025, le SCT a :

- mis à jour la Directive sur le télétravail pour qu'elle tienne compte de l'environnement de travail hybride et pour clarifier les rôles et responsabilités des fonctionnaires, des gestionnaires et des têtes dirigeantes des ressources humaines. La Directive mise à jour est entrée en vigueur le 1er avril 2025;
- mis en œuvre la Directive sur la gérance des systèmes de gestion des ressources humaines, qui explique comment les pouvoirs conférés à la dirigeante principale ou au dirigeant principal des ressources humaines s'appliquent à la gestion et à la surveillance des systèmes de gestion des ressources humaines.

Le SCT a également poursuivi sa collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada pour mettre en œuvre les mesures qui suivent.

- Fournir une orientation stratégique et assurer un leadership opérationnel pour stabiliser le système de paye actuel.
- Se préparer à mettre en place la prochaine solution de ressources humaines et de paye en :
 - simplifiant les politiques et les processus de ressources humaines et de paye;
 - réduisant le nombre de systèmes de ressources humaines dans l'ensemble du gouvernement;
 - améliorant les résultats de la paye pour les fonctionnaires.

4. Renforcer les valeurs et l'éthique

En 2024-2025, le SCT a poursuivi sa collaboration avec le Bureau du Conseil privé et l'École de la fonction publique du Canada pour aider les ministères et les réseaux de fonctionnaires à favoriser une bonne compréhension du Code de valeurs et d'éthique du secteur public et à donner aux fonctionnaires les moyens d'appliquer le Code dans leur travail quotidien. Ces démarches reposaient sur le Rapport de l'équipe spéciale de sous-ministres sur les valeurs et l'éthique adressé au greffier du Conseil privé publié en 2023.

Dans le cadre de ces activités, le SCT a :

- publié des Lignes directrices pour les fonctionnaires concernant l'utilisation personnelle des médias sociaux pour aider les fonctionnaires à comprendre comment leurs activités en ligne peuvent avoir des répercussions sur la confiance du public, la cohésion de l'équipe, leur crédibilité professionnelle et la confiance du gouvernement;
- continué de fournir un soutien administratif au groupe de travail chargé de l'Examen de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, qui a été mis sur pied pour trouver des moyens d'améliorer le processus de divulgation fédéral et de renforcer les mesures de protection et de soutien offertes aux fonctionnaires qui divulguent des actes répréhensibles.

5. Établir un effectif diversifié, équitable, accessible et inclusif

Le gouvernement s'est engagé à favoriser un environnement sûr, sain et inclusif où les effectifs sont représentatifs de la population canadienne et où le personnel en quête d'équité est reconnu de manière égale pour ses contributions et se voit offrir toutes les chances de réussir.

Pour appuyer cet engagement, le SCT a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique, notamment en lançant trois initiatives :

- le Programme à l'intention des futurs directeurs, par l'intermédiaire de l'École de la fonction publique du Canada, afin d'aider 100 fonctionnaires des communautés noires à se préparer à assumer des rôles de direction;
- le Programme de développement en leadership, par l'intermédiaire de l'École de la fonction publique du Canada, afin d'améliorer les compétences en leadership de 300 superviseuses, superviseurs et gestionnaires des communautés noires;
- l'Initiative de formation en deuxième langue officielle, qui offre des options de formation linguistique flexibles à plus de 500 fonctionnaires des communautés noires par an, notamment des programmes en ligne à rythme libre et des séances de groupe dirigées données en ligne et à temps partiel.

Le SCT a également préparé un plan d'action en collaboration avec l'administration générale des ministères pour répondre aux constatations de l'Étude sur la communauté des cadres supérieurs noirs dans la fonction publique fédérale. L'Étude décrit les expériences vécues par les cadres des communautés noires, cerne les obstacles systémiques à leur participation et à leur inclusion, et recommande des mesures pour améliorer leurs conditions de travail et accroître leur représentation dans la fonction publique.

Certaines des démarches prises par le SCT pour les fonctionnaires des communautés noires profitaient également aux fonctionnaires et cadres appartenant à d'autres groupes racisés, ainsi qu'aux personnes s'identifiant comme Autochtones, aux personnes vivant avec un handicap et aux membres de la communauté 2ELGBTQIA+.

De plus, le SCT a fait connaître les obstacles auxquels se heurtent les fonctionnaires appartenant à des groupes racisés et à des groupes en quête d'équité et a fait le nécessaire pour les surmonter en continuant de mettre en œuvre les mesures qui suivent.

- Appuyer le projet mené par Emploi et Développement social Canada visant à moderniser la Loi sur l'équité en matière d'emploi en réponse au rapport du Groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- Continuer de renforcer la transparence et la responsabilité au moyen de la collecte et de la diffusion d'une quantité sans précédent de données désagrégées portant sur la composition et l'expérience des groupes et sous-groupes visés par l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique en tant qu'ensemble.
- Moderniser le questionnaire de déclaration volontaire et concevoir une plateforme centralisée où les ministères peuvent trouver des données démographiques exhaustives sur l'effectif de la fonction publique afin d'améliorer les mesures, les rapports et les programmes.
- Donner suite aux recommandations du Rapport 5 – L'inclusion en milieu de travail pour le personnel racisé de la vérificatrice générale du Canada, qui a été publié en octobre 2023, en :
 - appuyant les organisations ayant fait l'objet d'un audit dans l'examen de leurs processus de résolution des plaintes;

- fournissant aux organisations de l'information sur la prévention et la résolution du harcèlement afin de les aider à cerner et à traiter les causes profondes de désavantage pour le personnel racisé;
- établissant de nouveaux comportements attendus dans les cadres de compétences existants afin de favoriser un milieu de travail inclusif et exempt de racisme.
- Gérer des initiatives pangouvernementales visant à accroître la diversité et l'inclusion, notamment :
 - la gestion des talents des cadres de niveau supérieur;
 - le Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs;
 - le Programme de perfectionnement en leadership Mosaïque;
 - le programme Mentorat Plus;
 - le Forum des conférenciers fédéraux sur l'expérience vécue.

Dans le cadre de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada, le gouvernement s'est engagé à embaucher 5 000 personnes vivant avec un handicap d'ici 2025. En 2024-2025, le gouvernement a dépassé cette cible en ayant embauché près de 7 000 personnes vivant avec un handicap. Toutefois, les personnes vivant avec un handicap demeurent le seul groupe visé par l'équité en matière d'emploi dont la représentation est inférieure à leur taux de disponibilité au sein de la population active.

Pour éliminer les obstacles au travail dans la fonction publique pour les personnes vivant avec un handicap, en 2024-2025, le SCT a :

- appuyé l'adoption continue du Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada et a créé une application numérique, sûre, accessible, bilingue et axée sur l'utilisation pour le Passeport;
- fourni des outils, des conseils spécialisés et des cadres de mesure intégrés pour aider les ministères à mesurer leurs progrès en matière d'accessibilité;
- mené des initiatives pangouvernementales visant à renforcer la confiance des personnes vivant avec un handicap et à promouvoir les occasions de leadership pour les personnes ayant une expérience vécue de handicap.

6. Promouvoir les langues officielles

En 2024-2025, le SCT a appuyé la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles modernisée en mettant en œuvre les mesures qui suivent.

- Créer le nouveau Cadre de responsabilisation et de reddition de comptes en langues officielles, qui :
 - précise les rôles et responsabilités des institutions fédérales assujetties à la *Loi sur les langues officielles*;
 - décrit les mécanismes soutenant la gouvernance des langues officielles à l'échelle de l'appareil fédéral;
 - décrit les recours administratifs, parlementaires et judiciaires offerts en cas de non-conformité;
 - précise les attentes en ce qui concerne la reddition de comptes en matière de langues officielles.

- Lancer une nouvelle version du site Web Burolis, où les gens peuvent déterminer quels bureaux fédéraux visiter pour recevoir des services en français, en anglais ou dans les deux langues officielles.
- Lancer le Cadre de formation en seconde langue officielle (publié dans le Carrefour de la formation linguistique dans GCCollab), qui contient des outils pour :
 - aider les ministères et les gestionnaires à planifier l'accès à la formation linguistique et à établir l'ordre de priorité;
 - aider les gestionnaires et les fonctionnaires à apprendre leur deuxième langue officielle.
- Procéder à l'examen des instruments de politique sur les langues officielles pour les harmoniser avec :
 - les modifications à la *Loi sur les langues officielles*;
 - les engagements pris dans le cadre de la réforme des langues officielles.
- Rédiger des règlements visant la promotion de la dualité linguistique, la progression de l'utilisation du français et de l'anglais de manière égale, et l'épanouissement accru des communautés françaises et anglaises en situation minoritaire.

Le SCT continuera également de veiller à ce que la population canadienne ait davantage accès à des services fédéraux bilingues en coordonnant l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles dans le cadre de l'application du Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services. Dans le cadre de cet exercice, les institutions fédérales doivent confirmer la désignation linguistique de leurs bureaux. Le SCT s'attend à ce que l'exercice permette de désigner environ 700 bureaux et points de service fédéraux bilingues de plus d'ici 2027.

7. Favoriser la santé et la sécurité

En 2024-2025, pour aider à créer des milieux de travail exempts de harcèlement et de violence au sein de la fonction publique fédérale, où l'ensemble du personnel est traité avec respect et dignité, le SCT a continué de créer des ressources et des outils pour aider les organisations à se conformer à la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. Dans le cadre de ces démarches, le SCT a :

- consulté des agents négociateurs par l'intermédiaire du Conseil national mixte de la fonction publique du Canada pour créer des ressources et des outils qui aident les ministères à prévenir et à résoudre les problèmes de violence et de harcèlement en milieu de travail;
- continué à mettre en œuvre la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail.

Le SCT a également continué :

- de surveiller les indicateurs ministériels de rendement dans les domaines de la santé, de la sécurité, du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
- de veiller à ce qu'un nombre suffisant de ressources qualifiées soient disponibles pour enquêter sur les cas de harcèlement et de violence;
- de prendre des mesures favorisant des milieux de travail, des pratiques et des comportements sains et sécuritaires sur le plan psychologique en appuyant les équipes des ressources humaines, en offrant de la formation et en aidant à gérer les cas complexes;

- d'aider les organisations à simplifier leurs activités de santé et sécurité au travail en intégrant la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail dans leur programme global de santé et sécurité.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus

Le tableau 9 présente un aperçu des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein nécessaires pour obtenir les résultats attendus relativement à la responsabilité essentielle en matière d'employeur en 2024-2025.

Tableau 9. Aperçu des ressources nécessaires à la responsabilité essentielle en matière d'employeur, 2024-2025

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	3 954 592 665 \$	10 754 872 273 \$
Équivalents temps plein	520	641

La section Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'InfoBase du GC et la section Personnel de la même page fournissent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT.

Priorités pangouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

En 2024-2025, le SCT a continué d'utiliser des données provenant de diverses sources de services publics ainsi que d'autres sources pour surveiller et rendre compte des répercussions des programmes en fonction du genre et d'autres facteurs identitaires afin de garantir des résultats inclusifs relatifs à la responsabilité essentielle en matière d'employeur. Par exemple, le SCT a utilisé des renseignements du Programme du travail concernant le harcèlement et la santé et sécurité au travail pour rendre compte de cet aspect. Ces renseignements comprennent le nombre de cas mettant en jeu des allégations liées aux 13 motifs de distinction illicite en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

De plus, le SCT a continué de collaborer avec les ministères pour veiller à ce que la proportion de minorités visibles, d'Autochtones, de personnes vivant avec un handicap et de femmes dans la fonction publique corresponde à leur disponibilité au sein de la population active ou la dépasse, y compris dans les postes de direction.

Le rapport de renseignements supplémentaires sur l'Analyse comparative entre les sexes plus du SCT contient plus d'information à ce sujet.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2024-2025, le SCT a continué d'appuyer l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et l'objectif 10 (Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités). Il a collaboré avec les ministères pour éliminer les obstacles à l'emploi et faire la promotion de la diversité, de l'équité, de l'accessibilité et de l'inclusion dans la fonction publique. Il a aussi continué de faire progresser la mise en œuvre de l'équité salariale dans la fonction publique, la Gendarmerie royale du Canada et les Forces armées canadiennes. Le SCT a également surveillé la conception et l'utilisation des régimes d'avantages sociaux en tenant compte des considérations liées au sexe.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la [Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027](#).

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle en matière d'employeur :

- Employeur;
- Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la surveillance des dépenses se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Responsabilité essentielle 4 : surveillance réglementaire

▼ Dans cette section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus](#)
- [Priorités pangouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le SCT élabore des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de réglementation et les surveille, examine les règlements proposés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences des politiques gouvernementales, et fait progresser la coopération en matière de réglementation entre les administrations.

Répercussions sur la qualité de vie

Les activités menées par le SCT pour s’acquitter de cette responsabilité essentielle contribuent au domaine « Saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, et plus précisément aux éléments « Confiance à l’égard des institutions » et « La place du Canada dans le monde ».

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente des renseignements détaillés sur le rendement du Ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 4 : surveillance réglementaire.

Le SCT a continué de s'efforcer d'atteindre sa cible visant à ce que le Canada se classe parmi les cinq premiers pays au monde en matière de mobilisation des parties prenantes, d'évaluation des répercussions de la réglementation et d'évaluation a posteriori, comme évalué par l'enquête sur les indicateurs de gouvernance réglementaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'enquête classe les 38 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques en ordre selon le rendement de leurs pratiques en matière de mobilisation des parties prenantes, d'évaluation des répercussions de la réglementation et d'évaluation a posteriori.

En 2024-2025, le SCT a atteint les cibles pour deux des trois indicateurs, le Canada se classant quatrième pour la mobilisation des parties prenantes et l'évaluation des répercussions de la réglementation. Bien que le Canada n'ait pas atteint sa cible pour l'évaluation a posteriori, se classant septième pour cet indicateur, il est demeuré dans les dix premiers pays. Le gouvernement du Canada prend des mesures proactives pour améliorer son classement et atteindre le résultat ciblé en examinant les règles désuètes ou inutiles afin de veiller à ce que les règlements fédéraux continuent d'atteindre les objectifs visés tout en soutenant l'économie.

Le tableau 10 présente l'indicateur de résultat ministériel, la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels pour chaque indicateur de résultat ministériel relatif au résultat ministériel « Le système de réglementation fédéral protège et promeut l'intérêt public, y compris la croissance économique durable » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 10. Indicateur de résultat ministériel, cible, date d'atteinte de la cible et résultats réels pour chaque indicateur de résultat ministériel relatif au résultat ministériel « Le système de réglementation fédérale protège et promeut l'intérêt public, y compris la croissance économique durable », trois derniers exercices.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
* L'Organisation de coopération et de développement économiques publie son classement du système réglementaire tous les trois ans. Comme il n'y a pas eu d'enquête en 2022-2023 ni en 2023-2024, les données de 2021-2022 figurent dans ce tableau.			

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la mobilisation des parties prenantes *	Le Canada se classera parmi les cinq premiers pays pour la mobilisation des parties prenantes dans la prochaine édition du rapport	Décembre 2024	2022-2023 : 3e * 2023-2024 : 3e * 2024-2025 : 4e
Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'évaluation des répercussions de la réglementation *	Le Canada se classera parmi les cinq premiers pays pour l'évaluation des répercussions de la réglementation dans la prochaine édition du rapport	Décembre 2024	2022-2023 : 5e * 2023-2024 : 5e * 2024-2025 : 4e
Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'évaluation a posteriori *	Le Canada se classera parmi les cinq premiers pays pour l'évaluation a posteriori dans la prochaine édition du rapport	Décembre 2024	2022-2023 : 6e * 2023-2024 : 6e * 2024-2025 : 7e
* L'Organisation de coopération et de développement économiques publie son classement du système réglementaire tous les trois ans. Comme il n'y a pas eu d'enquête en 2022-2023 ni en 2023-2024, les données de 2021-2022 figurent dans ce tableau.			

La [section Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT pour la surveillance réglementaire.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la surveillance réglementaire en 2024-2025.

1. Assurer la surveillance centrale

En 2024-2025, le SCT a continué d'appuyer le Conseil du Trésor en se concentrant sur les projets de règlement à risque élevé et à priorité élevée. Pour les plus de 280 règlements et 210 décrets qu'il a examinés, le SCT a exercé une fonction de remise en question afin de veiller à ce que les organismes de réglementation effectuent des analyses qui répondent aux exigences de la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#) et de ses politiques et directives connexes. Cette analyse comprend l'examen des effets positifs et négatifs potentiels d'un projet de règlement sur la santé, la sûreté, la sécurité, et le bien-être social et économique de la population canadienne, des entreprises et de l'environnement.

Le SCT a également continué de mettre en œuvre la règle du un-pour-un qui est énoncée dans la Directive du Cabinet sur la réglementation. Établie en 2015 au titre de la [Loi sur la réduction de la paperasse](#) et du [Règlement sur la réduction de la paperasse](#), cette règle vise à contrôler

l'augmentation du fardeau administratif pour les entreprises.

Le SCT a également examiné sous la lentille des petites entreprises les projets de règlement qui tiennent compte des exigences administratives et de conformité directes pour les petites entreprises.

Enfin, le SCT a continué de travailler avec les partenaires du milieu gouvernemental pour veiller à la mise en place d'outils avancés pour consulter le public au sujet de la réglementation fédérale. Les outils comprenaient l'outil en ligne [Commentaires sur les règlements projetés](#) et la plateforme [Parlons des règlements fédéraux](#). Plus de 22 000 commentaires ont été soumis sur 215 règlements par l'intermédiaire de la fonction de commentaires en ligne pour les projets de règlement dans la partie I de la *Gazette du Canada*.

2. Alléger le fardeau réglementaire

Le SCT a continué d'aider les organismes de réglementation du Canada à assurer un système de réglementation moderne et concurrentiel. Les règlements sont essentiels à la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité de la population canadienne et de l'environnement, mais au fil du temps, certaines exigences s'accumulent ou deviennent désuètes, ce qui engendre un « fardeau administratif ».

En 2024-2025, le SCT a créé le [Bureau de réduction du fardeau administratif](#) pour s'attaquer au fardeau administratif en :

- rendant le système de réglementation plus efficace;
- réduisant les obstacles à l'investissement et à la croissance économique;
- diminuant le coût de la conformité à la réglementation pour les entreprises et la population canadienne.

Le SCT a également appuyé la troisième phase d'examens réglementaires, qui portait sur l'économie bleue et les chaînes d'approvisionnement.

La feuille de route réglementaire de l'économie bleue, dirigée par Pêches et Océans Canada avec le soutien du SCT et d'autres ministères, a été rédigée et publiée sur Internet en juin 2024. Elle présente une série d'initiatives que le gouvernement prévoit mettre en œuvre pour moderniser les règlements et favoriser l'innovation et la croissance économique de l'économie bleue.

Le SCT a également collaboré avec des partenaires du milieu fédéral à l'examen réglementaire des chaînes d'approvisionnement. Cet examen vise à rendre les chaînes d'approvisionnement plus résilientes en apportant des améliorations réglementaires.

Le SCT a également aidé le [Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire](#) à présenter sa dernière lettre d'avis à la présidente du Conseil du Trésor en juin 2024. Les conseils du Comité ont orienté les efforts continus du gouvernement visant à améliorer le système de réglementation et à alléger le fardeau réglementaire pour les entreprises et la population canadienne.

3. Encourager l'expérimentation réglementaire

En 2024-2025, le SCT a continué de faire la promotion d'approches pangouvernementales quant à l'expérimentation réglementaire afin de favoriser l'innovation et d'accroître la compétitivité. Le Centre d'innovation en matière de réglementation aide les organismes de réglementation fédéraux à cerner et à surmonter les obstacles à l'innovation en matière de réglementation. Il offre des conseils, du financement et des outils pour l'innovation qui réduisent le fardeau administratif et stimulent la croissance économique.

En 2024-2025, le Centre a financé cinq projets par l'intermédiaire de son Fonds de dépenses d'expérimentation réglementaire, s'engageant à verser plus de 1,7 million de dollars à cinq ministères et organismes. Ces projets comprenaient ceux qui suivent.

- La Régie de l'énergie du Canada crée et met à l'essai de nouvelles règles pour protéger les droits des Autochtones au moyen d'une approche de cocréation.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments mettent à l'essai une nouvelle approche pour simplifier le processus d'approbation des nouveaux engrais afin d'alléger le fardeau réglementaire, de soutenir l'innovation et d'assurer la sécurité.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments mettent à l'essai une nouvelle approche pour élaborer des lignes directrices qui répondront mieux aux besoins de l'industrie et créeront un environnement réglementaire prévisible.
- Transports Canada et le Conseil national de recherches Canada évaluent la façon dont les navires de surface autonomes peuvent être déployés en toute sécurité dans les eaux canadiennes.
- Transports Canada met à l'essai des simulateurs de réalité étendue dans le cadre de la formation des pilotes afin de déterminer s'ils permettraient de réduire le nombre d'heures requises à bord d'un aéronef pour obtenir une licence de pilote et ainsi de réduire les coûts de formation et d'accélérer le processus, tout en continuant de former des pilotes qualifiés.

4. Encourager la coopération et l'harmonisation en matière de réglementation

La coopération et l'harmonisation en matière de réglementation sont essentielles pour qu'il soit plus facile pour les entreprises d'exercer leurs activités, à l'échelle nationale et internationale, tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de santé, de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement.

Au pays : le SCT a appuyé les travaux du Comité du commerce intérieur de l'Accord de libre-échange canadien lorsqu'il a lancé un projet pilote dans le secteur du camionnage en septembre 2024 afin de réduire les obstacles internes au commerce et d'appuyer la circulation plus fluide des marchandises partout au Canada. Dans le cadre du projet pilote, les provinces et territoires participants reconnaîtront leurs exigences réglementaires respectives, même dans les secteurs où il existe des différences (par exemple, les exigences en matière de signalisation pour les véhicules surdimensionnés), afin que les camions et les marchandises qu'ils transportent puissent circuler plus efficacement au Canada, et ce, sans compromettre les mesures de sûreté et de sécurité.

À l'étranger : en 2024, la présidente du Conseil du Trésor a tenu une série de tables rondes avec des leaders d'entreprises canadiennes et américaines, des personnes représentant l'industrie, et des associations pour explorer les possibilités de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation afin d'éliminer les obstacles réglementaires au commerce et de soutenir la croissance économique. Des réunions ont eu lieu à Moncton, à Toronto, à Ottawa, à Windsor, à Winnipeg, à Montréal, ainsi qu'à Chicago et à Washington, D.C. Au total, la présidente du Conseil du Trésor s'est entretenue avec 83 parties prenantes du Canada et des États-Unis, qui ont relevé plus de 250 irritants bilatéraux liés au transport, aux frontières, à la santé, à la salubrité des aliments, à l'agriculture et plus encore.

En septembre 2024, la secrétaire du Conseil du Trésor et l'administrateur de l'Office of Information and Regulatory Affairs des États-Unis ont coprésidé une réunion du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation. Au cours d'une réunion distincte, la secrétaire et l'administrateur ont discuté du fonctionnement du Conseil de coopération et de l'examen des plans de travail nouveaux, en cours et terminés, et ont partagé leur expertise sur les projets de réglementation.

En juin 2024, en tant que codirigeant du Forum de coopération en matière de réglementation entre le Canada et l'Union européenne, le SCT a coorganisé une table ronde sur la coopération en matière de réglementation pour l'hydrogène. Le Forum réunissait des parties intéressées canadiennes et européennes pour l'échange d'idées et d'expertise dans ce domaine. L'assemblée a soulevé des questions sur des sujets comme les définitions, la méthodologie, les exigences relatives à la traçabilité et l'acceptation mutuelle des résultats des évaluations de la conformité. Des travaux sont en cours pour déterminer la meilleure façon de régler ces problèmes.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus

Le tableau 11 présente un aperçu des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein nécessaires pour obtenir les résultats attendus en 2024-2025.

Tableau 11. Aperçu des ressources nécessaires à la surveillance réglementaire, 2024-2025

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	13 178 032 \$	12 113 475 \$
Équivalents temps plein	74	68

La [section Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'InfoBase du GC et la [section Personnel de la même page](#) fournissent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du SCT.

Priorités pangouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

En 2024-2025, le SCT a continué d'exercer une fonction de remise en question pour les projets de règlement soumis à l'approbation de la gouverneure en conseil pour assurer leur conformité aux exigences de l'Analyse comparative entre les sexes plus et à l'orientation de la Directive du Cabinet sur la réglementation. Le tableau de renseignements supplémentaires du SCT sur l'Analyse comparative entre les sexes plus contient des précisions à ce sujet.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2024-2025, le SCT a appuyé le [Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030](#) en continuant d'aider les ministères à intégrer l'analyse des répercussions du développement durable dans les processus d'élaboration de la réglementation, comme l'exige la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#). Cette directive exige la réalisation d'une analyse coûts-avantages intégrée des règlements pour la société, l'économie et l'environnement.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la [Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027](#).

Répertoire des programmes

Le programme suivant appuie la surveillance réglementaire :

- Politique, surveillance et coopération réglementaires.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la surveillance réglementaire se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

▼ Dans cette section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s'acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- gestion des ressources humaines;

- gestion financière;
- gestion de l'information;
- technologies de l'information;
- biens immobiliers;
- matériel;
- acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

1. Favoriser le bien-être des fonctionnaires

En 2024-2025, le SCT a continué de favoriser le bien-être des fonctionnaires et de répondre à leurs besoins changeants dans un milieu de travail moderne en :

- favorisant une culture sécuritaire sur le plan psychologique au moyen d'initiatives de mieux-être, de formation en santé mentale et de ressources accessibles comme le Programme d'aide aux employés;
- faisant mieux connaître et comprendre la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, conformément à la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, au Code canadien du travail et à la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, par l'intermédiaire de la campagne Ça va pas aujourd'hui;
- continuant d'offrir de la formation sur la sécurité au travail, y compris sur la prévention du harcèlement et de la violence.

Le SCT continuera également de fournir aux fonctionnaires et aux gestionnaires les ressources et les outils requis pour favoriser une culture organisationnelle où tout le monde peut participer à des discussions constructives sur le milieu de travail.

2. Créer un milieu de travail diversifié, inclusif et accessible

En 2024-2025, le SCT a continué de recruter et de promouvoir les Autochtones, les personnes vivant avec un handicap, les minorités visibles et les femmes, et ce, dans le but de constituer un effectif représentatif. Grâce à ces démarches, la représentation a augmenté dans les quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

Le SCT a pris des mesures concrètes pour lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination et de haine ainsi que favoriser une culture d'accessibilité et d'inclusion au sein du Ministère. Par exemple, le SCT a :

- soutenu les efforts de ses réseaux autochtones, de personnel noir, d'accessibilité et de membres de la communauté 2ELGBTQIA+;
- continué d'offrir le programme Mentorat Plus, une initiative qui associe des cadres à des personnes issues de groupes en quête d'équité qui aspirent à des postes de leadership et de direction;

- continué de faire de la formation en langues officielles une priorité, en offrant une grande variété d'options de formation aux fonctionnaires, notamment aux personnes faisant partie d'un groupe en quête d'équité;
- appuyé le travail du Réseau des femmes du SCT pour éliminer les obstacles systémiques auxquels les femmes peuvent être confrontées au sein du SCT, notamment en finançant le programme de mentorat InspirezLA du Réseau, qui est ouvert aux fonctionnaires du SCT qui s'identifient comme des femmes.

3. Maintenir une culture d'intégrité, de responsabilisation et d'excellence

En 2024-2025, le SCT a travaillé avec le personnel et les gestionnaires pour les aider à mieux comprendre leurs responsabilités au titre du Code de valeurs et d'éthique du secteur public. De plus, il a :

- commencé à mettre à jour le Code de conduite du SCT, notamment en consultant les fonctionnaires et les réseaux de fonctionnaires;
- amélioré la mise en œuvre du Code de conduite du SCT en lançant une déclaration de conflit d'intérêts automatisée et une nouvelle base de données pour faire le suivi des conflits d'intérêts et en rendre compte, ainsi qu'en haussant la prise de décisions sur les mesures relatives aux conflits d'intérêts au niveau des sous-ministres;
- fait la promotion de l'utilisation éthique des nouvelles technologies et nouveaux outils numériques en intégrant les principes d'équité, de la protection de la vie privée et de pratiques responsables dans les activités et la formation.

4. Exploiter et sécuriser les données du SCT

En 2024-2025, le SCT s'est concentré sur l'exploitation et la protection de ses données. Il est devenu le premier ministère à adopter entièrement un ensemble d'outils infonuagiques et mobiles de gestion de l'information. Ces outils comportent des fonctions de sécurité et de gestion des données améliorées et contribuent à réduire l'empreinte carbone du Ministère. Ils ont également amélioré la manière dont le SCT obtient, trouve et stocke ses actifs informationnels, et la manière dont il les gère tout au long de leur cycle de vie.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus

Le tableau 12 présente un aperçu des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein nécessaires pour obtenir les résultats attendus relativement aux services internes en 2024-2025.

Tableau 12. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats attendus relativement aux services internes, 2024-2025

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	94 378 223 \$	104 391 866 \$
Équivalents temps plein	658	677

La section Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'InfoBase du GC et la section Personnel de la même page fournissent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des

programmes du SCT.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Le SCT collabore avec le Bureau du contrôleur général et Services aux Autochtones Canada afin d'examiner et d'évaluer les mesures et initiatives prises en 2023-2024 pour attribuer des marchés à des fournisseurs autochtones lorsque l'occasion se présente, et de tirer parti de ces mesures et initiatives.

Résultats du SCT pour 2024-2025

Comme le montre le tableau 13, le SCT a attribué 4,12 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 13. Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones *

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultat pour 2024-2025
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones [‡] (A)	6 518 173,97 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones [‡] (B)	158 369 489,43 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A \div (B - C) \times 100]$	4,12 %
* Aux fins de mesure du rendement quant à la cible minimale de 5 % pour 2024-2025, les données présentées dans ce tableau reposent sur la façon dont Services aux Autochtones Canada définit une « entreprise autochtone ». Pour être considérée comme autochtone, une entreprise doit répondre à l'un des trois critères suivants : • une entreprise dont le propriétaire-exploitant est une Aînée ou un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal; • une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones; • une entreprise inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.	
‡ Comprend les modifications de marchés et les marchés de plus de 10 000 \$ conclus avec des entreprises autochtones au moyen d'une carte de crédit (appelée « carte d'achat ») utilisée pour des transactions commerciales autorisées du gouvernement. Peut inclure les marchés de sous-traitance conclus avec des entreprises autochtones.	

Le résultat du SCT est inférieur à la cible de 5 % et au montant prévu pour 2024-2025 dans le Plan ministériel 2025-2026.

Une grande partie de la valeur totale des approvisionnements du Ministère est liée à de grands marchés pangouvernementaux. Bien que ces marchés contribuent aux chiffres déclarés par le SCT, ils sont souvent exécutés au nom d'autres ministères et ne reflètent pas les activités d'approvisionnement directes du Ministère. Par conséquent, elles faussent le pourcentage

d'approvisionnement auprès des Autochtones du ministère et permettent difficilement de montrer avec exactitude les efforts directs du SCT pour accroître l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Le SCT a veillé à ce que ses agentes et agents d'approvisionnement suivent la formation obligatoire portant sur les considérations autochtones en matière d'approvisionnement. Il a également élaboré du matériel de formation et de communication interne pour faciliter l'atteinte de la cible de 5 %.

Le SCT demeure déterminé à atteindre la cible de 5 %. Il continuera de prendre des mesures délibérées pour promouvoir la participation des Autochtones lorsque l'occasion se présente. Par exemple, le SCT :

- veillera à ce que la passation de marchés et l'approvisionnement fassent partie de ses processus intégrés de planification des activités et de prévision financière;
- veillera à ce que la cible en matière d'approvisionnement auprès des Autochtones soit prise en compte pour tous les approvisionnements prévus;
- rappellera aux propriétaires fonctionnelles et fonctionnels que les fournisseurs autochtones doivent être pris en compte;
- veillera à ce que les agentes et agents d'approvisionnement jouent un rôle de remise en question lorsque l'occasion se présente;
- exigera que toutes les demandes de passation de marchés incluent une justification si un fournisseur local n'a pas été pris en considération, et suspendra les demandes lorsque la justification n'atteint pas un seuil minimal ou encore lorsque la capacité interne existe;
- sensibilisera le Ministère aux fournisseurs autochtones, en particulier à ceux qui travaillent dans les principaux secteurs de produits et de marchés du SCT.

En plus de la cible de 5 %, le SCT a intégré une exigence de soutien aux peuples autochtones dans les marchés du Régime de soins dentaires de la fonction publique et du Régime de services dentaires pour les pensionnés. Chaque année civile, l'entrepreneur doit contribuer aux peuples et communautés autochtones une valeur de transaction annuelle minimale de 1,0 million de dollars. Cette exigence est semblable à celle prévue dans le cadre du contrat d'administration du Régime de soins de santé de la fonction publique. Au titre de ce contrat, chaque année civile, les administrateurs du régime doivent contribuer aux peuples et communautés autochtones une valeur transactionnelle minimale de 3,5 millions de dollars. Ces valeurs transactionnelles minimales sont divisées ainsi :

- 60 % en avantages directs liés au développement des entreprises autochtones, à l'emploi des Autochtones et à la formation et au développement des compétences des Autochtones;
- 40 % en avantages indirects liés à la formation spécialisée, à l'avancement professionnel, aux bourses d'études, aux subventions et à la sensibilisation des communautés afin d'aider les communautés locales et autochtones à combler leurs besoins en matière de développement économique.

Dépenses et ressources humaines

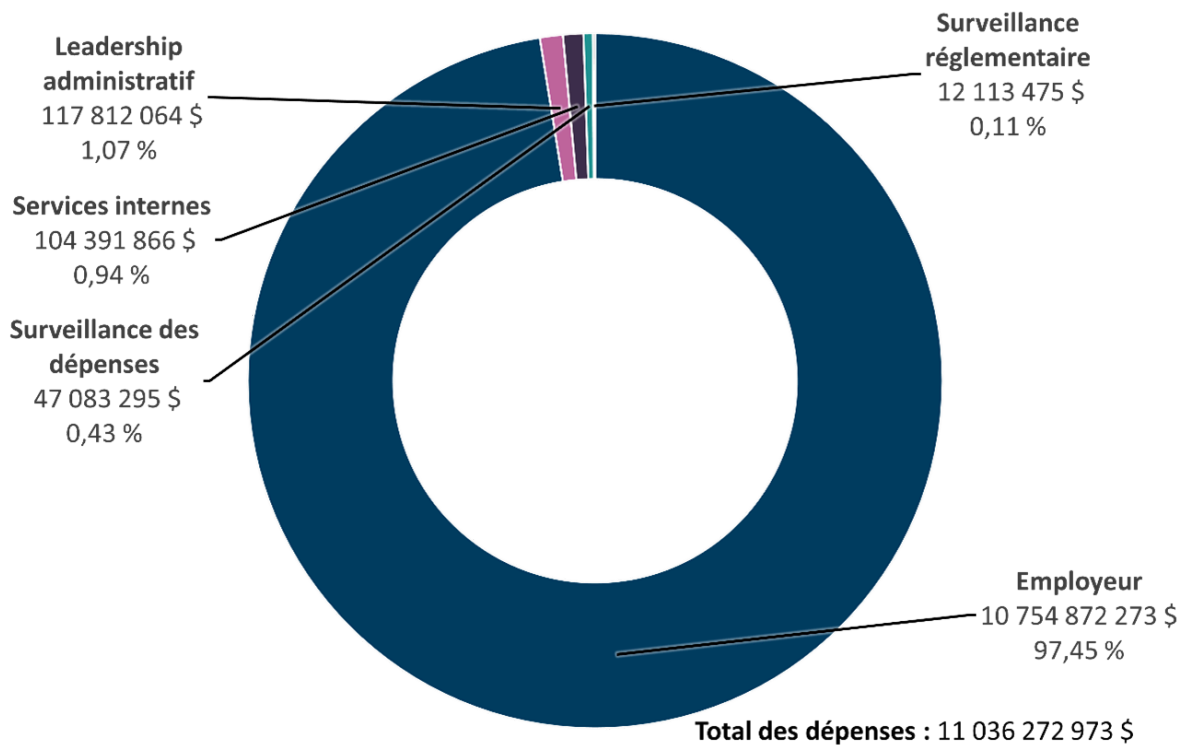
- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du Ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Le graphique 1 montre les dépenses engagées par le Ministère en 2024-2025 pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Graphique 1. Dépenses réelles par responsabilité essentielle en 2024-2025



▼ Graphique 1 - Version textuelle

Responsabilité essentielle	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Employeur	10 754 872 273	97,45
Leadership administratif	117 812 064	1,07
Services internes	104 391 866	0,94
Surveillance des dépenses	47 083 295	0,43
Surveillance réglementaire	12 113 475	0,11
Total des dépenses prévues	11 036 272 973	100,00

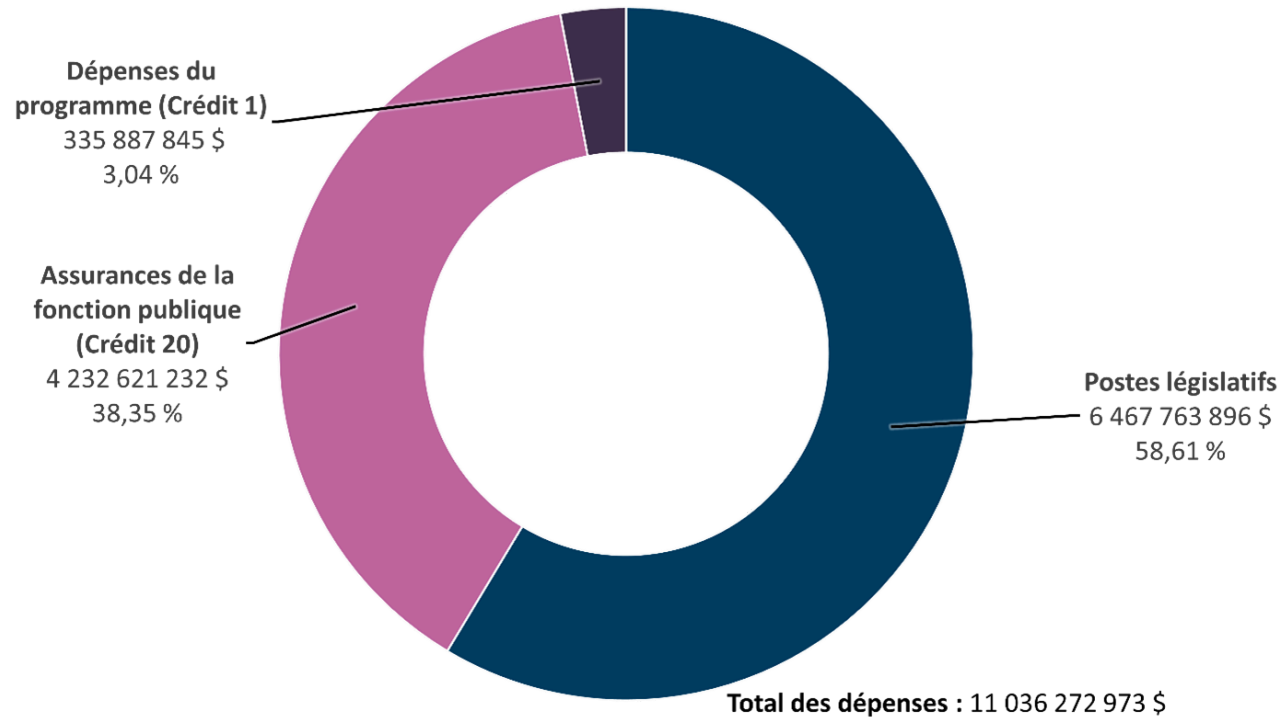
Analyse des dépenses réelles par responsabilité essentielle

Comme l'indique le graphique 1, les dépenses réelles totales du SCT s'élevaient à 11 036,3 millions de dollars en 2024-2025 :

- 97,45 % de ce montant a été consacré à l'exercice de la responsabilité essentielle en matière d'employeur. La majeure partie de cette somme concernait des paiements d'assurance de la fonction publique liés au rôle du SCT en tant qu'employeur de l'administration publique centrale. Cette somme comprend également les paiements législatifs des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique qui ont permis de combler une insuffisance actuarielle dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, signalée dans le 20e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2023;
- 2,55 % de ce montant était destiné à l'exercice de ses autres responsabilités essentielles (leadership administratif, surveillance des dépenses et surveillance réglementaire) et à la prestation des services internes.

Le graphique 2 présente les dépenses du SCT en 2024-2025 pour les crédits 1 et 20 et les postes législatifs.

Graphique 2. Dépenses réelles pour le crédit 1, le crédit 20 et les postes législatifs, 2024-2025



▼ Graphique 2 - Version textuelle

Poste	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Législatif	6 467 763 896	58,61
Assurance de la fonction publique (crédit 20)	4 232 621 232	38,35
Dépenses du programme (crédit 1)	335 887 845	3,04
Total des dépenses prévues	11 036 272 973	100,00

En 2024-2025, 58,61 % des dépenses totales du SCT étaient consacrées aux paiements législatifs, principalement aux cotisations au Régime de retraite de la fonction publique qui ont permis de combler une insuffisance actuarielle dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, signalée dans le 20e Rapport actuariel sur le Régime de pension de la fonction publique du Canada au 31 mars 2023. Les autres dépenses législatives comprenaient :

- les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires;
- le traitement et l'allocation pour automobile du président du Conseil du Trésor (*Loi sur les traitements* et *Loi sur le Parlement du Canada*);
- les paiements versés au titre de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public* (S.R.C. 1970, ch. P-33).

Un autre 38,35 % des dépenses était consacré au crédit 20, paiements d'assurance de la fonction publique, pour fournir la part de l'employeur aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux des fonctionnaires en fonction et à la retraite, ainsi qu'aux taxes provinciales et fédérales prévues par la loi.

Les 3,04 % restants étaient destinés au crédit 1, dépenses du programme pour les salaires et les dépenses de fonctionnement.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards par exercice par la suite.

Afin de respecter cet engagement, le SCT a cerné les réductions des dépenses suivantes.

- 2024-2025 : 9 585 000 \$
- 2025-2026 : 12 082 000 \$
- 2026-2027 et exercices suivants : 15 500 000 \$

En 2024-2025, le SCT s'est efforcé de réaliser ces réductions en réduisant les dépenses dans les secteurs suivants :

- opérations;
- services professionnels;
- paiements de transfert;
- déplacements.

Le SCT gère six crédits centraux. Chaque exercice, le financement provenant de ces crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, et ce, une fois que des critères précis sont remplis. Les soldes à la fin de l'exercice sont considérés comme non utilisés. Le tableau 14 contient le numéro, le nom et la description de chaque vote.

Tableau 14. Crédits centraux du SCT

Crédit	Nom	Description
5	Dépenses éventuelles du gouvernement	Fournit aux ministères des avances temporaires pour des dépenses urgentes ou imprévues entre les périodes parlementaires d'octroi de crédits

Crédit	Nom	Description
10	Initiatives pangouvernementales	Appuie la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique dans l'ensemble de la fonction publique fédérale
15	Rajustements à la rémunération	Fournit des fonds pour les rajustements apportés aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale à la suite de négociations collectives
25	Report du budget de fonctionnement	Permet aux ministères de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent (jusqu'à concurrence de 5 % du crédit de fonctionnement brut de leur Budget principal des dépenses)
30	Besoins en matière de rémunération	Couvre les coûts liés au respect des exigences juridiques du gouvernement à titre d'employeur pour des éléments tels que les prestations parentales et les indemnités de départ
35	Report du budget des dépenses en capital	Permet aux ministères de reporter les fonds inutilisés de l'exercice précédent (jusqu'à concurrence de 20 % de leur crédit pour dépenses en capital)

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 15 indique la somme d'argent dépensée par le SCT au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 15. Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Surveillance des dépenses	5 164 159 416	1 736 148 809	• 2022-2023 : 44 076 954 • 2023-2024 : 49 449 330 • 2024-2025 : 47 083 295
Leadership administratif	117 984 693	126 109 193	• 2022-2023 : 135 056 295 • 2023-2024 : 117 125 327 • 2024-2025 : 117 812 064
Employeur	3 954 592 665	11 046 560 975	• 2022-2023 : 3 871 345 553 • 2023-2024 : 3 955 557 909 • 2024-2025 : 10 754 872 273
Surveillance réglementaire	13 178 032	13 504 894	• 2022-2023 : 11 961 210 • 2023-2024 : 12 660 553 • 2024-2025 : 12 113 475
Total partiel	9 249 914 806	12 922 323 871	• 2022-2023 : 4 062 440 012 • 2023-2024 : 4 134 793 119 • 2024-2025 : 10 931 881 107

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Services internes	94 378 223	124 218 413	• 2022-2023 : 99 750 988 • 2023-2024 : 115 540 766 • 2024-2025 : 104 391 866
Total	9 344 293 029	13 046 542 284	• 2022-2023 : 4 162 191 000 • 2023-2024 : 4 250 333 885 • 2024-2025 : 11 036 272 973

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses réelles ont augmenté de 88,1 millions de dollars de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2023-2024. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation des dépenses relatives à la responsabilité essentielle du SCT en matière d'employeur de la fonction publique, plus précisément aux dépenses relatives aux paiements d'assurance (crédit 20) relatifs au Régime de soins de santé de la fonction publique et aux charges sociales provinciales.

Les dépenses réelles ont augmenté de 6 785,9 millions de dollars de l'exercice 2023-2024 à l'exercice 2024-2025. L'augmentation est également liée à la responsabilité essentielle en matière d'employeur et est principalement attribuable à une augmentation de 6 425 millions de dollars des paiements législatifs liés aux cotisations au Régime de retraite de la fonction publique qui ont permis de combler une insuffisance actuarielle dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, signalée dans le 20e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2023. Cette augmentation s'explique également par les paiements d'assurance de la fonction publique (crédit 20) relatifs au Régime de soins de santé de la fonction publique et aux charges sociales provinciales.

En 2024-2025, la majeure partie des ressources non utilisées du SCT à la fin de l'exercice sont attribuables aux soldes du financement au titre des crédits centraux qui n'ont pas été transférés à d'autres ministères ou organismes.

La section Finances dans l'InfoBase du GC contient d'autres renseignements financiers concernant les exercices précédents.

Le tableau 16 indique la somme d'argent que le SCT prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 16. Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028
Surveillance des dépenses	5 417 698 599	5 396 529 906	5 396 529 906
Leadership administratif	142 017 011	142 568 711	147 622 826

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028
Employeur	4 133 525 789	4 289 741 671	4 467 927 647
Surveillance réglementaire	10 525 457	10 953 095	10 953 095
Total partiel	9 703 766 856	9 839 793 383	10 023 033 474
Services internes	97 772 538	94 265 602	90 867 632
Total	9 801 539 394	9 934 058 985	10 113 901 106

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

De 2025-2026 à 2027-2028, les dépenses prévues devraient augmenter de 312,4 millions de dollars, principalement en raison du financement de l'assurance de la fonction publique (crédit 20).

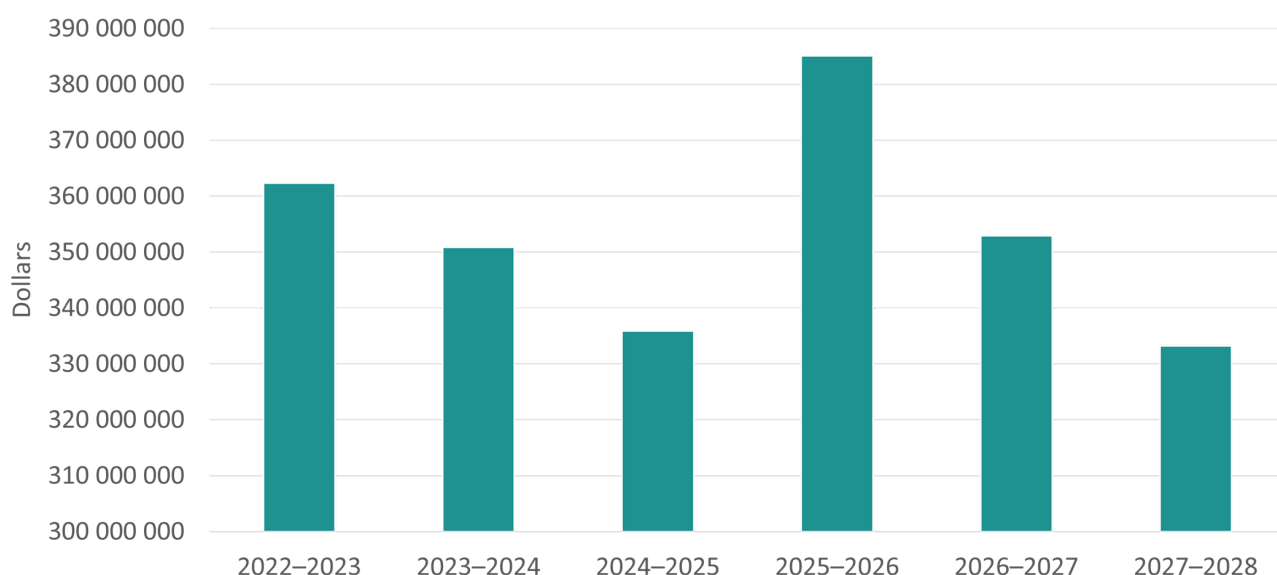
La section Finances dans l'InfoBase du GC contient des renseignements financiers plus détaillés concernant les exercices futurs.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du Ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les budgets et dépenses du gouvernement du Canada.

Le graphique 3 montre les dépenses du programme du Ministère (crédit 1) et le financement futur approuvé de 2022-2023 à 2027-2028. Les dépenses du programme comprennent les coûts de fonctionnement comme les salaires du personnel du SCT et les coûts non salariaux associés à l'exécution des programmes.

Graphique 3. Dépenses du programme et financement futur approuvé (crédit 1) pour la période de six exercices allant de 2022-2023 à 2027-2028



▼ Graphique 3 - Version textuelle

Exercice	Crédit 1
2022-2023	362 302 218 \$
2023-2024	350 862 528 \$
2024-2025	335 887 845 \$
2025-2026	385 107 943 \$
2026-2027	352 917 405 \$
2027-2028	333 232 135 \$

Analyse des dépenses et du financement (crédit 1) pour la période de six exercices allant de 2022-2023 à 2027-2028

Comme l'illustre le graphique 3, les dépenses du programme du SCT en 2023-2024 ont été inférieures de 11,4 millions de dollars à celles de 2022-2023. Cette diminution est principalement attribuable au transfert du financement du Service numérique canadien à Emploi et Développement social Canada, conformément au [Décret 2023-0784](#).

Les dépenses réelles en 2024-2025 pour le crédit 1 (dépenses du programme) étaient inférieures de 12,3 millions de dollars aux dépenses prévues dans le Plan ministériel du SCT 2024-2025. Cette diminution s'explique principalement par :

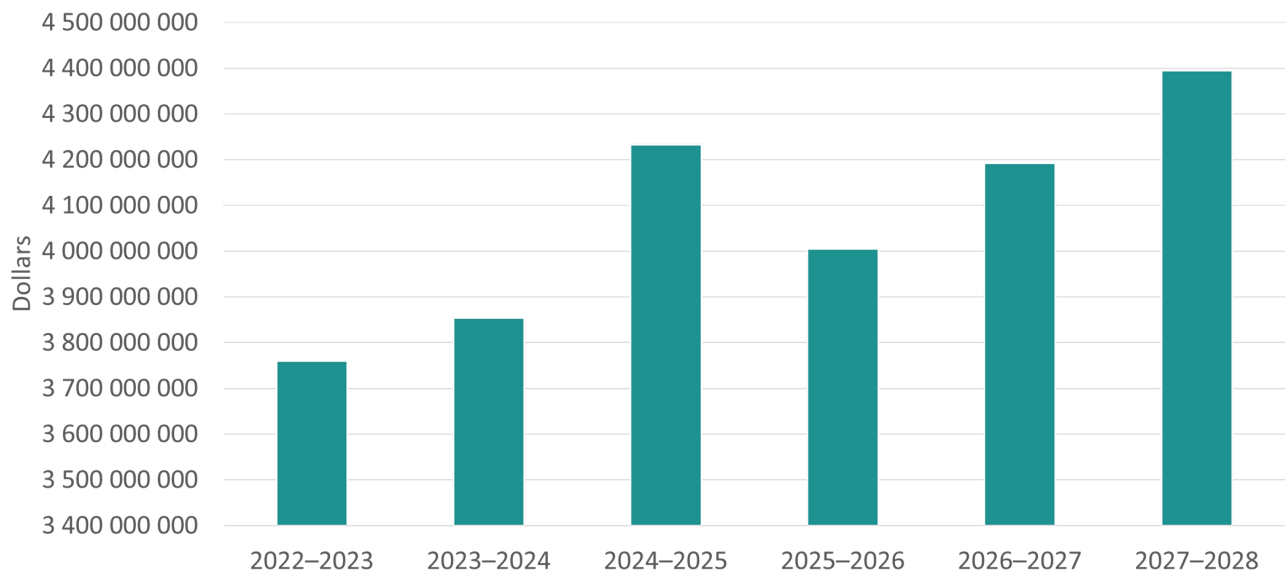
- le transfert du financement du Fonds pour un gouvernement vert qui n'a pas été dépensé directement par le SCT à d'autres ministères;
- le report du financement accordé à la mise en œuvre de l'équité salariale dans la fonction publique fédérale;
- la réduction des dépenses concernant le Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique.

Pour les exercices de 2025-2026 à 2027-2028, les autorisations qui ont été approuvées par le Parlement ou le Conseil du Trésor et qui seront introduites au moyen de projets de loi à venir de crédits du Budget principal des dépenses devraient diminuer de 51,9 millions de dollars, principalement en raison de la fin des initiatives ou des programmes suivants qui sont assujettis au processus de renouvellement :

- le financement de la mise en œuvre de l'équité salariale proactive dans la fonction publique fédérale;
- le financement pour l'administration des ressources humaines et de la paye de la fonction publique fédérale;
- le financement du Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique.

Le graphique 4 résume les dépenses du Ministère en matière d'assurance de la fonction publique (crédit 20) et le financement approuvé de 2022-2023 à 2027-2028.

Graphique 4. Dépenses et financement futur approuvé de l'assurance de la fonction publique (crédit 20) pour la période de six exercices allant de 2022-2023 à 2027-2028



▼ Graphique 4 - Version textuelle

Exercice	Crédit 20
2022-2023	3 759 894 377 \$
2023-2024	3 853 588 562 \$
2024-2025	4 232 621 232 \$
2025-2026	4 004 854 465 \$
2026-2027	4 192 298 049 \$
2027-2028	4 394 409 142 \$

Analyse des dépenses et du financement (crédit 20) pour la période de six exercices allant de 2022-2023 à 2027-2028

Les dépenses réelles en 2024-2025 pour les paiements de l'assurance de la fonction publique ont dépassé de 388,9 millions de dollars les dépenses prévues indiquées dans le Plan ministériel du SCT 2024-2025. Cette situation est principalement attribuable à une hausse d'un an du financement pour faire face aux augmentations prévues des coûts pour l'employeur dans le cadre des régimes et des programmes de prestations de la fonction publique.

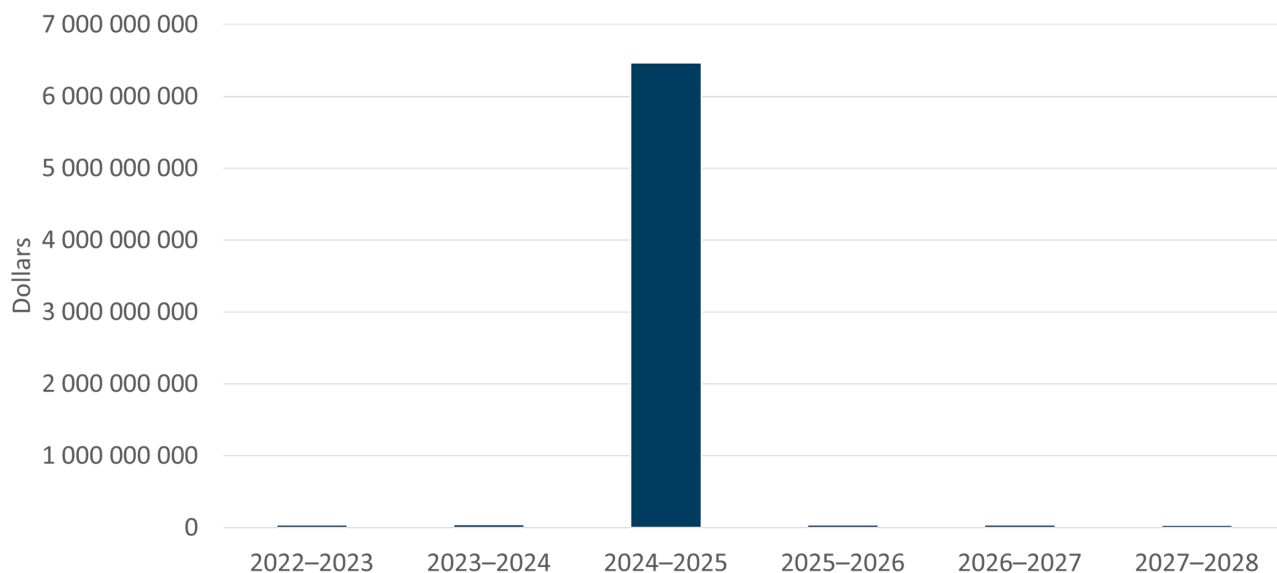
En général, l'augmentation des dépenses d'assurance et de prestations de la fonction publique ainsi que des charges sociales est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation du taux d'utilisation ou d'accès aux régimes d'avantages sociaux;
- une augmentation des coûts unitaires en raison des nouvelles technologies médicales et de l'inflation;
- une hausse du nombre de participantes et participants;
- les composantes salariales du crédit 20 qui sont touchées par des augmentations de salaire résultant des conventions collectives.

De 2025-2026 à 2027-2028, les dépenses prévues ont augmenté de 389,6 millions de dollars au total, principalement en raison de l'augmentation des dépenses liées aux régimes d'assurance de la fonction publique découlant de l'inflation et de l'augmentation du nombre de demandes de remboursement accordées.

Le graphique 5 illustre les dépenses législatives du Ministère et le financement futur approuvé de 2022-2023 à 2027-2028.

Graphique 5. Dépenses législatives et financement futur approuvé pour la période de six exercices allant de 2022-2023 à 2027-2028



▼ Graphique 5 - Version textuelle

Exercice	Législatif
2022-2023	39 994 405 \$
2023-2024	45 882 795 \$
2024-2025	6 467 763 896 \$
2025-2026	40 503 471 \$
2026-2027	38 843 531 \$
2027-2028	36 259 829 \$

Analyse des dépenses et du financement (législatif) sur une période de six exercices

Les dépenses réelles en 2024-2025 pour les paiements d'assurance de la fonction publique ont dépassé de 6 433,8 millions de dollars les dépenses prévues indiquées dans le Plan ministériel du SCT 2024-2025. Cette somme est principalement attribuable à une augmentation de 6 425 millions de dollars ¹ des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique qui a permis de combler une insuffisance actuarielle dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, signalée dans le [20e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2023](#). Le prochain rapport actuariel sera déposé en 2027-2028.

Les changements aux dépenses prévues de 2025-2026 à 2027-2028 sont associés au financement des régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires qui est lié à diverses initiatives dans le cadre du crédit 1 et du crédit 20.

De plus amples renseignements sur les dépenses votées et législatives du SCT se trouvent dans les Comptes publics du Canada.

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des états financiers complets (non audités) du SCT pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles reposent sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

Les chiffres figurant dans cette section ont été calculés en fonction de la comptabilité d'exercice, et ceux qui se trouvent dans les autres sections ont été calculés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'écart entre les chiffres des diverses sections est attribuable aux inscriptions d'exercice, comme la comptabilisation des services fournis gratuitement par d'autres ministères, l'acquisition d'immobilisations corporelles et les charges d'amortissement connexes, de même que les rajustements des charges à payer.

Le tableau 17 présente l'ensemble des charges et des revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 17. État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 – Comparaison des résultats réels et prévus (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des charges	11 117 703 119	4 355 732 856	6 761 970 263
Total des revenus	60 899 993	108 260 868	(47 360 875)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 056 803 126	4 247 471 988	6 809 331 138

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 sont indiqués dans l'État des résultats prospectif (non audité), pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Le total des charges du SCT, qui s'élève à 11 118 millions de dollars, est ainsi composé :

- des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, s'élevant à 10 658 millions de dollars en 2024-2025 (3 848 millions de dollars en 2023-2024), qui comprennent :
 - les régimes de prestations des fonctionnaires en fonction et à la retraite,
 - les charges sociales provinciales,
 - les paiements législatifs qui se rapportent principalement aux pensions;
- des charges de programmes ministérielles s'élevant à 460 millions de dollars en 2024-2025 (483 millions de dollars en 2023-2024).

L'écart de 6 762 millions de dollars entre les résultats prévus et réels quant au total des charges en 2024-2025 est attribuable à :

- une cotisation de 6 425 millions de dollars au Régime de retraite de la fonction publique pour combler une insuffisance actuarielle dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, conformément à l'évaluation actuarielle triennale du Régime dont faisait état le 20e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2023, qui a été déposé au Parlement le 25 novembre 2024 ²;
- un écart de 394 millions de dollars dans les autres paiements en tant qu'employeur de la fonction publique qui découle principalement d'un financement supplémentaire qui a été approuvé par la suite pour répondre aux augmentations de coûts dans les régimes et programmes d'assurance de la fonction publique;
- un écart de 57 millions de dollars dans les charges de programmes ministérielles principalement dû à la diminution des coûts associés à l'administration des marchés pangouvernementaux de licences logicielles.

Le total des revenus du SCT comprend principalement les coûts recouvrés que le SCT avait engagés pour :

- l'administration du Régime de retraite de la fonction publique;
- l'offre de services à d'autres ministères et sociétés d'État pour :
 - l'administration de marchés pangouvernementaux de licences logicielles,
 - les services de soutien internes relatifs aux systèmes partagés de gestion des ressources financières et humaines et des services de comptabilité et de courrier.

L'écart de 47 millions de dollars entre les résultats prévus et réels dans le total des revenus pour 2024-2025 est attribuable au recouvrement de moins de coûts associés à l'administration des marchés pangouvernementaux de licences logicielles en 2024-2025, qui est partiellement compensé par le recouvrement de coûts supplémentaires engagés pour la prestation de services de soutien internes.

Le tableau 18 illustre les charges et les revenus réels affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 18. État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels 2023-2024	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total des charges	11 117 703 119	4 331 237 863	6 786 465 256
Total des revenus	60 899 993	58 440 395	2 459 598
Coût net des activités poursuivies	11 056 803 126	4 272 797 468	6 784 005 658
Activités transférées	0	5 273 632	(5 273 632)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 056 803 126	4 278 071 100	6 778 732 026

L'augmentation de 6 786 millions de dollars (157 %) du total des charges en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 est attribuable à :

- une augmentation de 6 809 millions de dollars des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, qui découle principalement de ce qui suit :
 - une cotisation unique de 6 425 millions de dollars au Régime de retraite de la fonction publique pour combler une insuffisance actuarielle dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique signalée dans le 20e Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2023, qui a été déposé au Parlement le 25 novembre 2024 ³,
 - une augmentation des demandes de règlements pour frais médicaux et dentaires et des coûts connexes,
 - une augmentation des primes d'assurance vie et invalidité en 2024-2025;
- l'augmentation des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, qui est partiellement compensée par une diminution de 23 millions de dollars dans les charges de programmes ministérielles s'expliquant principalement par :
 - une diminution de 19 millions de dollars des salaires et avantages sociaux des fonctionnaires due à une baisse de 143 équivalents temps plein réels en 2024-2025 et aux rajustements salariaux rétroactifs en 2023-2024,
 - une diminution de 12 millions de dollars des services professionnels et spéciaux due à la réduction des dépenses en services informatiques et juridiques,
 - une diminution de 4 millions de dollars des coûts des locaux en raison du regroupement des immeubles de bureaux du SCT,
 - une compensation partielle due à l'achat de caractéristiques environnementales liées aux carburants d'aviation durable totalisant 6 millions de dollars dans le cadre du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone du Centre pour un gouvernement vert, et une augmentation de 8 millions de dollars des frais de location, principalement en raison de l'achat de licences logicielles pangouvernementales.

L'augmentation de 2 millions de dollars du total des revenus en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 est principalement due au recouvrement de coûts plus élevés attribuables à l'administration des marchés pangouvernementaux de licences logicielles. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction des coûts engagés pour fournir des services de soutien internes découlant des améliorations apportées au système partagé de gestion des ressources humaines en 2023-2024.

Le tableau 19 illustre les passifs (ce qu'il doit) et les actifs (ce qu'il possède) du Ministère, qui aident à déterminer la capacité de celui-ci à assurer la prestation des programmes et des services.

Tableau 19. État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2024 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total du passif net	1 086 387 843	1 069 801 349	16 586 494
Total des actifs financiers nets	1 083 592 827	1 070 456 871	13 135 956
Dette nette du Ministère (actifs financiers nets)	2 795 016	(655 522)	3 450 538
Total des actifs non financiers	44 297 743	41 071 635	3 226 108

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Situation financière nette du Ministère	41 502 727	41 727 157	(224 430)

Le passif du SCT comprend principalement :

- les comptes créditeurs et les charges à payer pour les cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires;
- les demandes de prestations accumulées par les fonctionnaires au titre des régimes de soins de santé et de soins dentaires de la fonction publique;
- les montants dus au Trésor associés aux comptes débiteurs crédités aux autorisations du SCT, partiellement compensés par les comptes créditeurs et les charges à payer pour les autorisations du SCT;
- les revenus reportés d'autres ministères et sociétés d'État liés aux licences logicielles pangouvernementales prépayées.

L'augmentation de 17 millions de dollars du total du passif net en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 est principalement attribuable à une augmentation des montants dus au Trésor, à une augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer à des parties externes en ce qui concerne les régimes de soins de santé et de soins dentaires, et à une augmentation des revenus reportés. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des comptes créditeurs auprès d'autres ministères, principalement en ce qui concerne les cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires.

Les actifs du SCT sont principalement constitués de comptes débiteurs d'autres ministères destinés à payer leur part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires. L'augmentation de 13 millions de dollars du total des actifs financiers nets en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 est principalement attribuable à une augmentation des comptes débiteurs d'autres ministères liée à leur part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires.

La situation financière nette du Ministère a légèrement diminué en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 en raison d'une augmentation de la dette nette du Ministère qui est partiellement compensée par une augmentation du total des actifs non financiers.

La dette nette du Ministère représente la différence entre le total du passif net et le total des actifs financiers nets et est principalement constituée des charges à payer à partir des autorisations au cours d'exercices futurs au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles, qui sont partiellement compensées par les revenus courus qui seront crédités aux autorisations dans les années à venir lorsqu'ils seront reçus. L'augmentation de 3 millions de dollars en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 est principalement due à une hausse des demandes de prestations accumulées par les fonctionnaires au titre des régimes de soins de santé et de soins dentaires de la fonction publique, qui est partiellement compensée par une diminution des congés annuels et compensatoires accumulés.

Les actifs non financiers du SCT sont principalement constitués d'immobilisations corporelles et de charges payées d'avance. L'augmentation de 3 millions de dollars en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 est principalement attribuable aux charges payées d'avance pour les nouvelles licences logicielles pangouvernementales, qui sont partiellement compensées par des transferts d'immobilisations à d'autres ministères.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Le tableau 20 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes du SCT pour les trois derniers exercices.

Tableau 20. Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025
Surveillance des dépenses	289	298	297
Leadership administratif	913	827	739
Employeur	654	674	641
Surveillance réglementaire	73	70	68
Total partiel	1 929	1 869	1 745
Services internes	669	696	677
Total	2 598	2 565	2 422

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

De 2022-2023 à 2023-2024, le nombre d'équivalents temps plein a diminué de 33. Le [Rapport sur les résultats ministériels du SCT 2023-2024](#) contient des renseignements détaillés à ce sujet.

De 2023-2024 à 2024-2025, le nombre d'équivalents temps plein a diminué de 143, principalement pour ces raisons :

- le transfert du Service numérique canadien à Emploi et Développement social Canada ([Décret 2023-0784](#));
- le transfert du Bureau du programme des justificatifs numériques à Emploi et Développement social Canada;
- l'attrition au sein du Bureau du dirigeant principal de l'information et du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.

En 2024-2025, les équivalents temps plein réels ont dépassé le montant prévu d'un total de 326 pour l'ensemble des responsabilités essentielles en raison de ce qui suit :

- le nombre d'équivalents temps plein requis pour que le SCT s'acquitte de sa responsabilité essentielle en matière de leadership administratif a augmenté de 198, principalement en raison des besoins en personnel pour :
 - la prestation du Programme du gouvernement numérique,
 - la transformation de la gestion financière,
 - l'accessibilité de la fonction publique;
- le nombre d'équivalents temps plein nécessaires pour que le SCT s'acquitte de sa responsabilité essentielle en matière d'employeur a augmenté de 121, principalement en raison des besoins en matière de personnel pour :
 - le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines aux fins d'administration des ressources humaines et de la paye de la fonction publique fédérale,
 - le Bureau des réclamations de Phénix;
- le nombre d'équivalents temps plein nécessaires pour que le SCT s'acquitte de ses deux autres responsabilités essentielles (surveillance réglementaire et surveillance des dépenses) et assure la prestation des services internes a augmenté de 7 au total, principalement en raison d'une augmentation des services de communication, des services de gestion financière, des services de gestion des ressources humaines et des services de technologies de l'information, financés par des réaffectations internes.

Le tableau 21 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes du SCT prévus au cours des trois prochains exercices. Les chiffres pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 21. Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Surveillance des dépenses	300	300	300
Leadership administratif	584	554	543
Employeur	600	544	424
Surveillance réglementaire	59	59	59
Total partiel	1 543	1 457	1 326
Services internes	658	658	658
Total	2 201	2 115	1 984

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Entre 2025-2026 et 2027-2028, le nombre d'équivalents temps plein devrait diminuer de 217. Cette réduction est principalement attribuable à la fin du financement soumis au processus de renouvellement concernant les initiatives suivantes :

- le financement pour l'administration des ressources humaines et de la paye de la fonction publique fédérale;
- l'autorisation de recouvrer les coûts relatifs à l'administration du Régime de retraite de la fonction publique, qui est renouvelé tous les cinq ans;
- le financement du renouvellement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique;
- le financement de la mise en œuvre de l'équité salariale proactive dans la fonction publique fédérale;
- le financement du Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique.
- le financement de la Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le site Web du SCT :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)
- [Dépenses liées au système de paye Phénix pour 2024-2025](#)
- [Efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'Analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

▼ Dans cette section

- [Profil du ministère](#)
- [Coordonnées du ministère](#)

Profil du ministère

Ministre de tutelle :

L'honorable Shafqat Ali, président du Conseil du Trésor

Administrateur général :

Bill Matthews, secrétaire du Conseil du Trésor

Portefeuille ministériel :

Le portefeuille du Conseil du Trésor comprend le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, l'École de la fonction publique du Canada ainsi que les organismes indépendants ci-après qui rendent compte au Parlement par l'entremise du président du Conseil du Trésor : l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada.

Instrument habilitant :

La *Loi sur la gestion des finances publiques* établit le Conseil du Trésor en tant que tel et lui attribue ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des finances, du personnel et de l'administration de la fonction publique, et les exigences financières des sociétés d'État.

Année de constitution ou de création :

1966

Autre :

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

90, rue Elgin

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone :

613-369-3200

Téléimprimeur (ATS) :

Télécopieur :

Adresse courriel :

questions@tbs-sct.gc.ca

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Définitions

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (indigenous business)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels, il s'agit de toute entité qui répond aux critères de Services aux Autochtones Canada, à savoir une entreprise dont le propriétaire-exploitant est une Aînée ou un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal, qui est inscrite au Répertoire des entreprises autochtones, ou qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure les années-personnes dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un fonctionnaire divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, un fonctionnaire qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par les résultats attendus.

plan ministériel (departmental plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2021.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

Notes en bas de page

- 1 Cette cotisation unique est liée à l'insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Cette situation diffère du surplus actuariel de la Caisse de retraite de la fonction publique. La Caisse de retraite de la fonction publique a fait l'objet d'un Rapport actuariel spécial sur la situation financière de la Caisse de retraite de la fonction publique en date du 31 mars 2024, qui a également été déposé au Parlement le 25 novembre 2024.
- 2 La cotisation unique de 6 425 milliards de dollars en 2024-2025 est liée à l'insuffisance dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique signalée dans le Rapport actuariel. Cette situation diffère du surplus actuariel de la Caisse de retraite de la fonction publique. La Caisse de retraite de la fonction publique a fait l'objet d'un Rapport actuariel spécial sur la situation financière de la Caisse de retraite de la fonction publique en date du 31 mars 2024, qui a également été déposé au Parlement le 25 novembre 2024.
- 3 La cotisation unique de 6 425 milliards de dollars en 2024-2025 est liée à l'insuffisance dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique signalée dans le Rapport actuariel. Cette situation diffère du surplus actuariel de la Caisse de retraite de la fonction publique. La Caisse de retraite de la fonction publique a fait l'objet d'un Rapport actuariel spécial sur la situation financière de la Caisse de retraite de la fonction publique en date du 31 mars 2024, qui a également été déposé au Parlement le 25 novembre 2024.